



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

*UNION – DISCIPLINE - TRAVAIL*

# **PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA 2010 – 2015)**



## **PRESENTATION DES PROGRAMMES**

**(Document provisoire)**

*Mai 2010*

## Table des matières

---

<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>INDEX DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>5</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>2. PERFORMANCES RECENTES DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE .....</b>	<b>8</b>
<b>3. PERSPECTIVES DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE .....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 SCENARIO TENDANCIEL (BASE).....</b>	<b>9</b>
<b>3.2 SCENARIO DU PLAN DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA COTE D'IVOIRE.....</b>	<b>10</b>
<b>3.3 SCENARIO DE REALISATION DE L'OMD1 EN 2015 ET EN 2020.....</b>	<b>11</b>
<b>4. SOURCES DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....</b>	<b>12</b>
<b>4.1 CONTRIBUTION DE LA CROISSANCE AGRICOLE A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE .....</b>	<b>12</b>
<b>4.2 CROISSANCE DES FILIERES ET POTENTIEL DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....</b>	<b>13</b>
<b>4.3 PRINCIPALES LEÇONS TIREES.....</b>	<b>14</b>
<b>5. PRIORITES ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT AGRICOLE.....</b>	<b>15</b>
<b>5.1 AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA COMPETITIVITE DES PRODUCTIONS VEGETALES, ANIMALES ET HALIEUTIQUES.....</b>	<b>15</b>
<b>5.2 DEVELOPPEMENT DES FILIERES .....</b>	<b>21</b>
<b>5.3 AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR AGRICOLE.....</b>	<b>26</b>
<b>5.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARTIES PRENANTES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE.....</b>	<b>31</b>
<b>5.5 GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES .....</b>	<b>36</b>
<b>5.6 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES FORESTIERES .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>ANNEXE : RECAPITULATIF DES PROGRAMMES ET DES COUTS (MILLIONS F CFA).. ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	

## **Résumé exécutif**

---

## **Index des sigles et des abréviations**

---

AgGDP : PIB Agricole

APE : Accords de Partenariat Economique

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CNRA : Centre National de Recherche Agronomique

CTFT : Centre Technique Forestier Tropical puis,

DSRP: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

ECOWAP : Politique Agricole de la CEDEAO

GDP : PIB

GDPpc : PIB par habitant

IDEFOR/DFO : l'Institut des Forêts/Département Forêts

INN : (Voir MIPARH)

IPFRI : International Food Policy Research Institute

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture

MINEEF : Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts

MIPARH : Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

OPA : Organisation Professionnelle Agricole

OPEP : Organisation Professionnelle d'Éleveurs et de Pêcheurs

---

PDDAA : Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine

PDDA-CI : Plan Directeur du Développement Agricole de la Côte d'Ivoire 1992 – 2015

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNIA: Programme National d'Investissement Agricole

UA : Union Africaine

## **Liste des tableaux et des graphiques**

---

**Tableau 1** : Présentation synthétique du plan de financement du programme 1

**Tableau 2** : Présentation synthétique du plan de financement du programme 2

**Tableau 3** : Présentation synthétique du plan de financement du programme 3

**Tableau 4** : Présentation synthétique du plan de financement du programme 4

**Tableau 5** : Présentation synthétique du plan de financement du programme 5

**Tableau 6** : Présentation synthétique du plan de financement du programme 6

**Graphique 1** : Performances récentes

**Graphique 2** : Taux de croissance projeté sous les tendances actuelles

**Graphique 3** : Evolution de l'incidence de la pauvreté avec la situation tendancielle

**Graphique 4** : Taux de croissance projeté avec la mise en œuvre des objectifs du PDDA- CI

**Graphique 5** : Evolution de l'incidence de la pauvreté avec la mise en œuvre du PDDA-CI

**Graphique 6** : Taux de croissance requis pour la réalisation de l'OMD1

**Graphique 7** : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon l'horizon de réalisation de l'OMD1

**Graphique 8** : Contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté

**Graphique 9** : Source de croissance agricole et de réduction de la pauvreté

**Graphique 10** : Evolution de la pauvreté selon les actions entreprises

# 1. Introduction

L'économie ivoirienne, basée essentiellement sur l'agriculture a connu trois phases d'évolution successives :

- la première phase (1960 – 1980), caractérisée par une forte croissance économique avec un taux annuel de sept pour cent, a enregistré un développement remarquable par l'acquisition de positions importantes sur des produits comme le café, le cacao, bois, l'huile de palme, le caoutchouc naturel, le coton, l'ananas et la banane. ;
- la seconde phase (1981 à 1993), est marquée par une baisse significative du taux de croissance de l'économie. En effet, de ...% en 1981, le PIB agricole est passé à .... en 1993. Des Programmes d'Ajustement structurel visant à relever le taux de croissances ont été mis en œuvre. Ainsi mais les résultats sont restés mitigés. Au niveau du secteur agricole, pour inverser les tendances observées de la pauvreté en milieu rural, l'Etat a entrepris d'importantes réformes agricoles dont le désengagement des filières de production, la dissolution des sociétés de développement et un appui à l'encadrement et à la commercialisation. Aussi un document de stratégie intitulé « Plan Directeur de Développement Agricole 1992-2015 » a été élaboré. Ce plan adopté en 1993 a pour objectifs : (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, (ii) la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire, (iii) la diversification des productions agricoles, (iv) le développement des pêches maritimes et lagunaires et (v) la réhabilitation du patrimoine forestier.
- la troisième phase, amorcée après la dévaluation du franc CFA en 1994, est caractérisée par un taux de croissance également de l'ordre de sept pour cent par an. Malheureusement, au-delà de 1997, la baisse des prix à l'exportation du cacao et du coton et la faiblesse du recouvrement des recettes n'a pas permis une amélioration des performances économiques du pays, ce qui a eu des répercussions négatives sur l'agriculture.

Pour prendre en compte les mutations intervenues au niveau national (libéralisation des filières, DSRP), régional (politique agricole de la CEDEAO, le NEPAD-PDDAA) et international (Mondialisation, les OMD, APE, changement climatique), le Plan Directeur 1992-2015 a été évalué en 2008. Cette évaluation a mis en exergue les conclusions suivantes :

En ce qui concerne l'amélioration de la productivité et de la compétitivité : i) La libéralisation, source de rationalisation d'activités dans certaines filières (particulièrement l'hévéa), a plutôt révélé les insuffisances organisationnelles de la plupart des autres filières, où les coûts de production et de commercialisation restent élevés (coton, café-cacao, anacarde, etc.) ; ii) La modernisation des exploitations n'a pas atteint les résultats attendus, notamment en matière de mécanisation. La sécurisation du foncier rural demeure par ailleurs un problème sérieux pour l'agriculture ; iii) L'association agriculture-élevage a été perturbée par la crise de 2002; iv) La politique semencière n'a pas encore permis un niveau d'utilisation significatif des semences améliorées dans les différentes filières ; v) La conservation et la transformation, dans le cadre de la privatisation, ont connu quelques succès, mais la transformation secondaire reste faible.

Concernant la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire : i) Le niveau d'importation de riz (50% de la couverture des besoins) est encore élevé malgré les acquis des différents projets ; ii) La commercialisation des vivriers (maïs, racines et tubercules, banane plantain) est peu performante ; iii) La filière bétail viande est peu structurée, malgré un certain dynamisme ; iv) La filière avicole moderne dispose d'une bonne organisation professionnelle et génère de nombreux emplois. Cependant, elle a connu des pertes économiques énormes liées à l'apparition de l'épizootie de grippe aviaire en mai 2006 (Source : DSRP).

En ce qui concerne la réhabilitation du patrimoine forestier, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. En effet, (i) les objectifs de réduction des prélèvements et de limitation du gaspillage de la matière n'ont pas été atteints ; (ii) les populations ne se sont pas intéressées à la protection et à la gestion des ressources forestières ; (iii) la disparition progressive du capital bois d'œuvre dans le domaine rural compromet à terme l'approvisionnement de l'industrie ; (iv) les infiltrations dans les forêts classées ont atteints des proportions inquiétantes ( plus de 96 000 chefs d'exploitations en forêts classées en 1996) ; (v) les plantations forestières dans le domaine rural ont eu peu de succès ; (vi)

l'exercice généralisé de la chasse illégale est devenu une activité lucrative et s'est développé d'année en année.

La faiblesse de la mise en œuvre de ces politiques, telle que le montre les évaluations s'explique en partie par l'absence d'un soutien financier adéquat.

Cette situation a été aggravée par les crises économiques et militaro politiques que le pays traverse depuis décembre 1999. Les indicateurs de performance de l'agriculture ivoirienne sont de plus en plus préoccupants. Le secteur agricole a enregistré le taux de croissance le plus faible entre 2000 et 2007, qui est de 1,86%. Le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur agricole a connu également un important recul au cours de cette période 2001 (-1,19%), 2005 (-16,65%), 2006 (-1,37%) et 2007 (-1,1%) (Source : Document Diagnostic PNIA).

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté en janvier 2009, ouvre de nouvelles perspectives pour le développement de la Côte d'Ivoire. Celui-ci réaffirme le rôle prépondérant du secteur agricole dans la croissance économique et la réduction des inégalités sociales. En effet, ce secteur occupe une frange importante de la population à travers les sous secteurs qui le composent (productions végétales, ressources animales et halieutiques, ressources forestières et fauniques).

Le défi majeur à relever reste d'une part, celui de rendre **l'agriculture ivoirienne plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs tout en assurant la sécurité alimentaire** et d'autre part de garantir le développement durable de la Côte d'Ivoire par la sauvegarde d'un couvert forestier au-delà de 20% du territoire qui soit représentatif de l'ensemble des écosystèmes ivoiriens. La Côte d'Ivoire entend ainsi réaliser le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD1) qui est de réduire de moitié la pauvreté et la faim par rapport à son niveau de 1990. Ce défi cadre avec l'engagement des Chefs d'Etats et de Gouvernements pris en 2003 à Maputo avec l'adoption du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), sous l'égide du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), initiative de l'Union Africaine. En effet, les Chefs d'Etats et de Gouvernements, ont défini pour leur pays le but collectif de réaliser un taux de croissance agricole annuel d'au moins 6% par la mobilisation du financement nécessaire, y compris l'allocation de 10% du budget national aux investissements agricoles.

L'instrument de mise en œuvre du PDDAA au niveau de l'Afrique de l'Ouest est la politique agricole commune (ECOWAP), qui a pour ambition d'assurer la sécurité alimentaire d'une population amenée à doubler d'ici à 2030 en s'appuyant prioritairement sur le potentiel de production et d'échange de la région. En somme, l'ECOWAP/PDDAA, fournit un cadre régional pour les processus impulsés au niveau des pays : les programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA).

Le principe de base du PNIA est de définir des actions de développement indispensables pour réduire l'incidence de la pauvreté au niveau national et rural à partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général, et du secteur agricole en particulier. Pour ce faire, la démarche méthodologique retenue comprend quatre étapes : i) le diagnostic et l'analyse des performances des programmes actuels et récents ; ii) la modélisation pour identifier les sources de croissance et les financements requis pour atteindre les objectifs de croissance ; iii) la formulation des programmes d'investissement en vue de promouvoir le développement du secteur et enfin, iv) l'élaboration, de la signature d'un Pacte au cours d'une table ronde avec les Partenaires Techniques et Financiers.

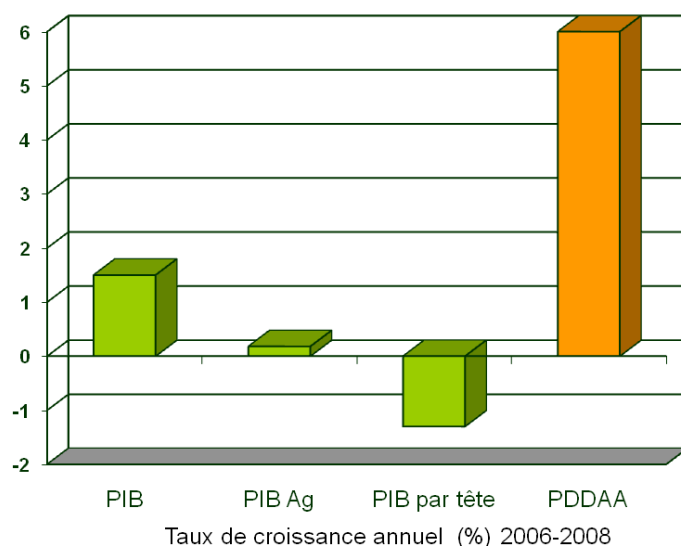
Le présent rapport résume les résultats des différents travaux réalisés dans le cadre de ce processus.

## 2. Performances récentes de croissance et de réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire

Selon le rapport diagnostic du secteur agricole et la revue des programmes (janvier 2010) et les statistiques de l'Etude sur le Niveau de Vie de ménages (ENV 2008, INS), la situation économique récente du pays se résume comme suit :

- **la croissance du PIB** est restée faible voire parfois négative durant la dernière décennie. De 4% sur la période 1997-1999, sa valeur moyenne est tombée à -1,3% sur la période 2000-2004 et remonte à 1,6% sur la période 2004-2008. Elle est en moyenne de 1,5% de 2006 à 2008.
- **la croissance du PIB agricole** indique une contre-performance de l'agriculture durant les dernières années. De 4,7% sur la période 1997-1999, sa valeur moyenne est montée à 8% sur la période 2000-2004 et est tombée à -1,9% sur la période 2004-2008. Elle est en moyenne de 0,18% de 2006 à 2008.
- **l'incidence de la pauvreté** indique une détérioration des conditions de vie des ménages depuis les années 90. Le taux de pauvreté en 2008 atteint 48,9% au niveau national, 62,5% en milieu rural et 29,4% en milieu urbain. En 1993, ces taux étaient respectivement de 32,3%, 42% et 19,3%.

**Graphique 1** : Performances récentes



Source : MINAGRI/IFPRI, 2010

Cette contreperformance du secteur agricole, dont la contribution à la formation du PIB national est importante, s'explique par la faiblesse de la productivité agricole, la mévente des productions, la faiblesse des prix d'achat des produits agricoles et une répartition peu équitable des ristournes générées par les différentes filières. A ces causes s'ajoutent les importantes pertes post-récoltes, le faible niveau de conservation et de transformation des productions agricoles, le vieillissement généralisé des vergers, l'insuffisante utilisation des intrants de qualité, la faible maîtrise des techniques culturales modernes et la couverture limitée des services vétérinaires et l'insuffisante promotion de la politique de développement de l'élevage.

Par ailleurs, le coût des intrants reste élevé, les résultats de la recherche ne sont pas toujours accessibles et suffisamment valorisés. De même, les acteurs du monde agricole sont insuffisamment encadrés et ont un accès limité au crédit et aux marchés régionaux et internationaux. Enfin, le secteur agricole souffre de l'enclavement de nombreuses zones de production.

La Côte d'Ivoire, malgré des disponibilités importantes en vivriers, reste fortement dépendante des importations pour la satisfaction de sa demande intérieure en riz et produits halieutiques.

La transformation industrielle des productions agricoles demeure insuffisante pour impulser une croissance économique forte, améliorer de façon substantielle la valeur ajoutée et absorber les



productions locales. L'un des principaux défis sera l'amélioration de la Valeur Ajoutée Agricole à travers une transformation voire une valorisation industrielle plus poussée de ses produits agricoles.

### 3. Perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté

Les performances économiques passées de la Côte d'Ivoire (1997-1999) préfigurent que le pays peut améliorer les résultats de croissance observés récemment (2006-2008). La Banque Mondiale projette pour le pays une croissance moyenne de 4,1% sur la période 2008-2012.

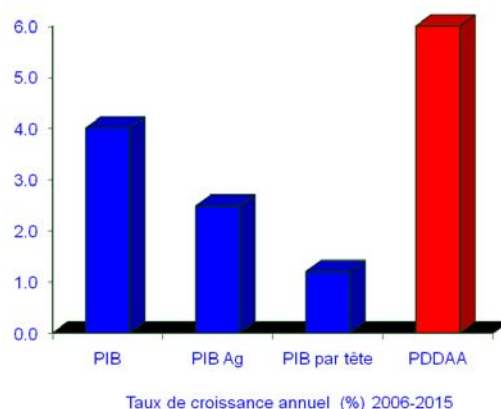
Aussi, le scénario tendanciel (BASE) de l'économie ivoirienne est-il calibré pour une croissance moyenne de 4% du PIB qui est obtenue sur la base des hypothèses suivantes (entre autres) construites à partir des statistiques du pays :

- i. un taux d'accroissement annuel de la productivité totale des facteurs égal à 1,4% ;
- ii. un taux d'accroissement annuel du stock des terres cultivées égal à 1,5% ;
- iii. un taux d'accroissement annuel du stock de travail égal à 1% pour la main-d'œuvre qualifiée et à 1,5% pour la main-d'œuvre non qualifiée ;
- iv. un taux de croissance démographique annuel égal à 2,8% pour la population nationale, 1,25% pour la population rurale et 4,47% pour la population urbaine ;
- v. par défaut d'estimations en 1990, les taux de pauvreté national, rural et urbain sont supposés être les mêmes que ceux de 1993.

#### 3.1 Scénario tendanciel (BASE)

Les résultats de la modélisation sous le scénario du maintien des tendances actuelles de l'économie montrent que la croissance du PIB se stabilisera à 4%, soit une croissance du PIB par habitant égal à 1,2%. En outre, la croissance agricole se stabilisera à 2,6%, loin de la cible de 6% du PDDAA.

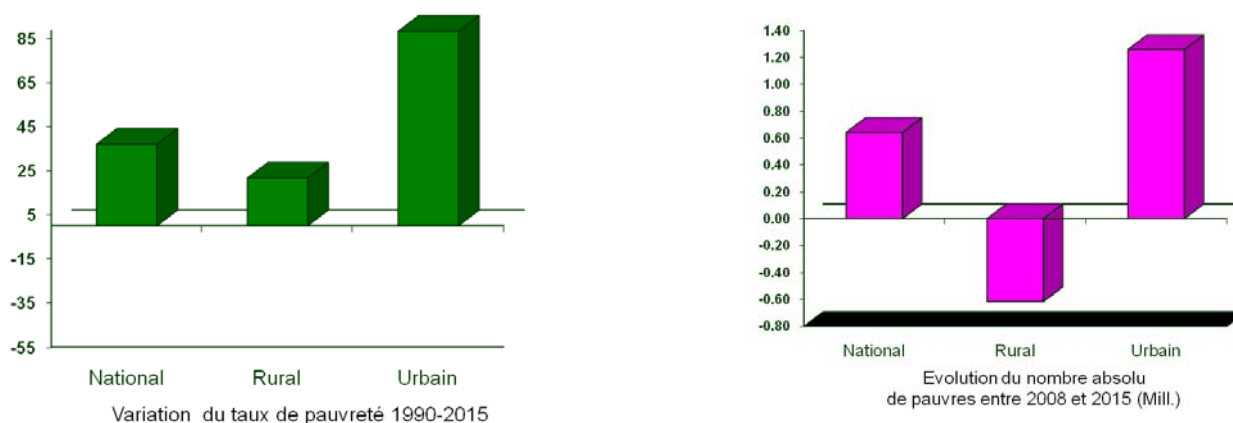
**Graphique 2** : Taux de croissance projeté sous les tendances actuelles



Source : MINAGRI/IFPRI, 2010

A ces rythmes de croissance tendancielle, la pauvreté va certes diminuer mais à un rythme tellement lent qu'en 2015 le taux de pauvreté national sera toujours plus élevé que son niveau de 1990. Précisément, le taux de pauvreté national passera de 48,9% en 2008 à 44,2% en 2015, soit une réduction de seulement 4,7 points de pourcentage. Le nombre de pauvres diminuerait de 616.000 personnes en milieu rural, mais augmenterait de 1.256.000 en milieu urbain, soit au total une diminution de 640.000 au niveau national.

**Graphique 3** : Evolution de l'incidence de la pauvreté avec la situation tendancielle

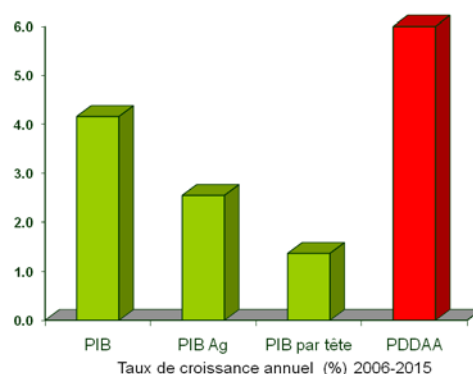


Source : MINAGRI/IFPRI, 2010

### 3.2 Scenario du Plan Directeur du Développement Agricole de la Côte d'Ivoire

Ce scénario simule la mise en œuvre effective des objectifs quantitatifs de croissance de la production tels que fixés pour les différentes filières agricoles dans le Plan Directeur du Développement Agricole de la Côte d'Ivoire 1992 – 2015 (PDDA-CI). Les résultats sont les suivants :

**Graphique 4** : Taux de croissance projeté avec la mise en œuvre des objectifs du PDDA- CI



Source : MINAGRI/IFPRI, 2010

La mise en œuvre effective du PDDA-CI conduirait à une croissance du PIB agricole de 2,6%, soit une performance inférieure à la cible de croissance du PDDAA. Elle induirait une croissance du PIB de 4,2%, soit une croissance du PIB par habitant égale à 1,4%.

Ainsi la réalisation des objectifs-filières du PDDA-CI permettrait de réaliser pratiquement les mêmes résultats que ceux décrits sous le scénario tendanciel. A ces rythmes de croissance relatifs à une mise en œuvre effective du PDDA-CI, la pauvreté va diminuer trop lentement de sorte qu'en 2015 elle sera toujours plus élevée que son niveau de 1990. Précisément, le taux de pauvreté national va baisser de 48,9% en 2008 à 43,7% en 2015, soit une réduction de seulement 5,2 points de pourcentage. Le nombre de pauvres diminuerait de 669.000 personnes en milieu rural, mais augmenterait de 1.212.000 en milieu urbain, soit au total une diminution de 543.000 au niveau national.

**Graphique 5** : Evolution de l'incidence de la pauvreté avec la mise en œuvre du PDDA-CI

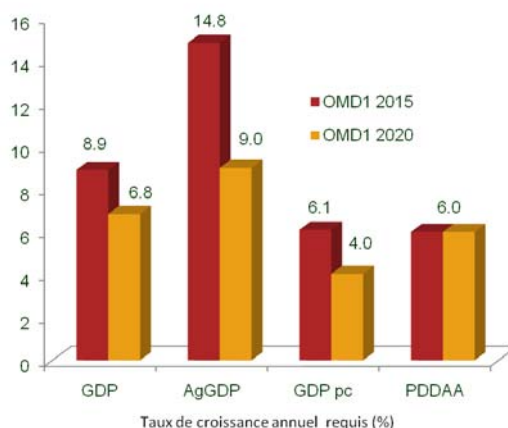


Source : MINAGRI/IFPRI, 2010

### 3.3 Scénario de réalisation de l'OMD1 en 2015 et en 2020

Il faut noter que l'OMD1 vise la réduction du taux de pauvreté de 32,3% (1990) à 16,1% (2015). Ainsi, des scénarii ont permis successivement de simuler la réalisation de l'objectif de 6% de croissance agricole, et d'explorer les croissances qu'il faudrait atteindre si la Côte d'Ivoire veut effectivement réaliser l'OMD1 en 2015 ou par défaut en 2020. Les résultats sont les suivants :

**Graphique 6** : Taux de croissance requis pour la réalisation de l'OMD1



Source : MINAGRI/IFPRI, 2010

La réalisation de 6% de croissance agricole induirait une croissance du PIB de 5,1% et une croissance du PIB par habitant de 2,3%. A ces rythmes de croissance relatifs à la mise en œuvre effective du PDDAA, l'incidence de pauvreté nationale baisserait de 48,9% en 2008 à 35,4% en 2015, rattrapant ainsi à peu près son niveau de 1990. Ainsi, pour réaliser l'OMD1, la Côte d'Ivoire devra rechercher une croissance plus forte que le minimum du PDDAA.

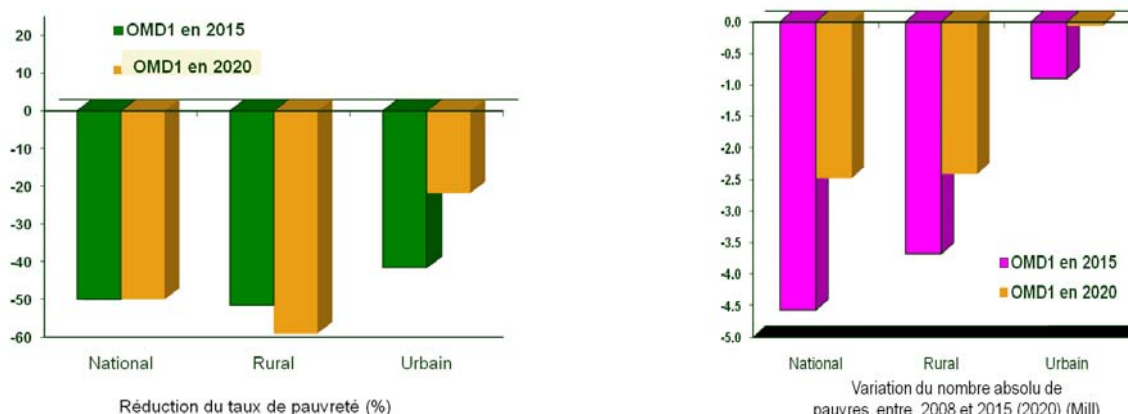
Le nombre de pauvres diminuerait de 1.500.000 personnes en milieu rural, mais augmenterait de 510.000 en milieu urbain, soit au total une diminution de 990.000 au niveau national.

Le scénario réalisé avec l'atteinte de l'OMD1 en 2015 montre qu'il faudrait une croissance du PIB de 8,9% et une croissance agricole de 14,8%. Le nombre de pauvres diminuerait de 3.672.000 personnes en milieu rural, de 894.000 en milieu urbain, soit une diminution totale de 4.566.000 au niveau national. Quoique la Côte d'Ivoire ait déjà atteint une croissance de deux chiffres par le passé (10,8% en 1998, 12,8% en 2002 et 14,3% en 2003), il peut être difficile de soutenir une si forte croissance de manière continue jusqu'en 2015.

Le scénario explorant la croissance qu'il faudrait atteindre si la Côte d'Ivoire veut réaliser l'OMD1 à l'horizon 2020, montre qu'il faudrait une croissance du PIB de 6,8% et une croissance agricole de 9%. Le nombre de pauvres diminuerait de 2.411.000 personnes en milieu rural, de 65.000 en milieu urbain,

soit une diminution totale de 2.476.000 au niveau national. Quoique ces taux paraissent plus abordables étant donné les performances historiques de la Côte d'Ivoire, ils supposent un progrès important à faire par rapport aux performances actuelles.

**Graphique 7** : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon l'horizon de réalisation de l'OMD1



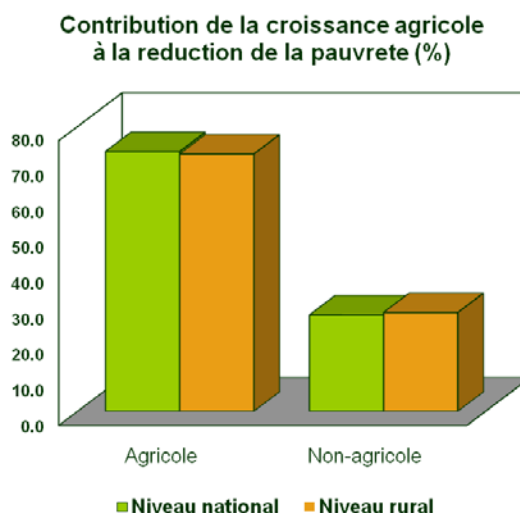
Source : MINAGRI/IFPRI, 2010

## 4. Sources de croissance et de réduction de la pauvreté

### 4.1 Contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté

L'analyse des effets de la croissance agricole sur les autres secteurs de l'économie montre que la contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté serait beaucoup plus élevée que celle due à la croissance non agricole. Ainsi, le graphique 8 montre qu'une réduction de la pauvreté de 1% aux niveaux rural et national peut être attribuée pour 73% à la croissance du secteur agricole et seulement à 27% à la croissance des secteurs non agricoles. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait qu'une frange importante de la population dépend directement ou indirectement des activités agricoles et que la pauvreté est fortement rurale. Par conséquent les effets d'une croissance agricole seraient les mieux partagés comparés à ceux concernant les autres secteurs. **En somme, l'Agriculture est la principale source de réduction de la pauvreté.**

**Graphique 8** :



Source : MINAGRI/IFPRI, 2010

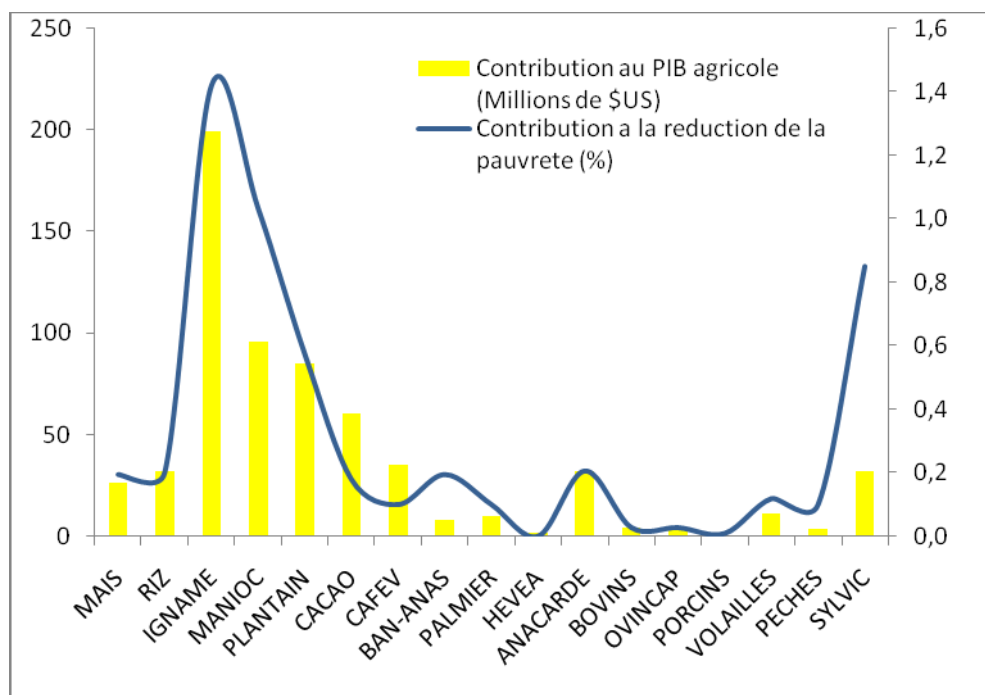
## 4.2 Croissance des filières et potentiel de réduction de la pauvreté

Les simulations ont été faites pour une augmentation du PIB agricole et une réduction de la pauvreté résultant d'une croissance additionnelle de 1% dans chaque filière. Il faut noter que deux paramètres déterminent le niveau de contribution de chaque filière :

1. ses parts initiales dans le revenu et dans l'emploi ;
2. son potentiel à contribuer à l'accélération de la croissance.

Les résultats sont résumés au niveau du graphique 9.

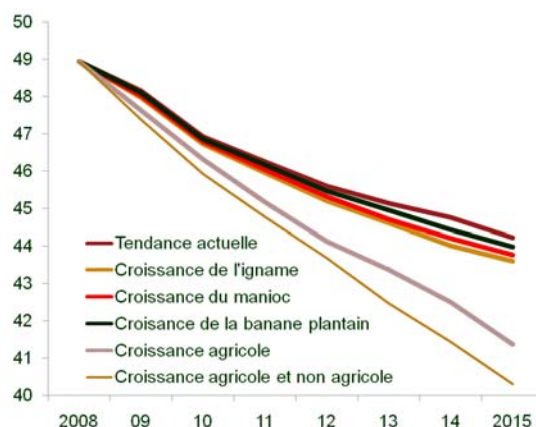
**Graphique 9** : Source de croissance agricole et de réduction de la pauvreté



Source : MINAGRI/IFPRI, 2010

Les filières igname, manioc et banane plantain révèlent les plus grands potentiels d'augmentation du revenu agricole et de réduction de la pauvreté. Le potentiel des cultures de rente est relativement plus faible. Les produits sylvicoles révèlent un potentiel de réduction de la pauvreté plus élevé que celui des cultures de rente. Toutefois, une intervention dans toute l'agriculture voire dans les secteurs non agricoles serait plus recommandable. En effet, une action combinée au niveau des différentes filières et dans le secteur non agricole entraînerait une mutualisation des effets et une réduction plus rapide de la pauvreté. Des stratégies de croissance isolées visant individuellement l'un ou l'autre des principales filières baisseraient le taux de pauvreté de façon peu significative. Le graphique 10 révèle cette situation.

**Graphique 10** : Evolution de la pauvreté selon les actions entreprises



Source : MINAGRI/IFPRI, 2010

La courbe supérieure indique la baisse du taux de pauvreté sous une continuation des tendances actuelles. La deuxième courbe à partir du bas décrit un rythme plus accéléré sous une stratégie de croissance additionnelle de 1% dans le secteur agricole.

Les courbes situées entre les deux représentent la baisse supplémentaire de pauvreté sous une croissance de 1% dans une filière particulière. La courbe inférieure révèle la contribution associée à une stimulation de la croissance dans les secteurs non-agricoles ainsi que dans le secteur agricole.

### **4.3 Principales leçons tirées**

L'analyse précédente des sources alternatives de croissance nous permet de tirer les leçons suivantes :

- l'agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau rural au cours des 10-15 années prochaines ;
- une continuation des tendances récentes de croissance du secteur agricole réduirait le taux de pauvreté national de seulement 4,7 points de pourcentage à l'horizon 2015 par rapport à son niveau estimé en 2008 pour le pays (48,9%) ;
- des stratégies de croissance isolées ciblant l'igname, le manioc, la banane-plantain et les produits sylvicoles révèlent un potentiel significatif de réduction de la pauvreté. Toutefois, la stratégie de réduction de la pauvreté serait plus efficace si elle est élargie à l'ensemble du secteur agricole.
- le potentiel de réduction de la pauvreté pourrait être plus grand si la stratégie de croissance est largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

## **5. Priorités et programmes d'investissement agricole**

Les perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté permettent de déterminer les orientations de développement agricole pour les prochaines années ainsi que la planification des investissements. Cette section présente la première génération de programmes d'investissement sur la période 2010 – 2015.

Sur la base de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté consignée au niveau du DSRP et des grandes orientations du plan directeur du développement agricole 1992 – 2015, ainsi que des stratégies sectorielles (stratégies des filières et du secteur forestier), six programmes ont été identifiés. Ce sont :

- 1. Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles ;**
- 2. Développement des filières ;**
- 3. Amélioration de la gouvernance du secteur agricole ;**
- 4. Renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture ;**
- 5. Gestion durable des ressources halieutiques ;**
- 6. Relance de la filière bois.**

### **5.1 Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions végétales, animales et halieutiques**

#### **5.1.1 Objectifs et résultats attendus**

L'agriculture ivoirienne est caractérisée par des exploitations de petites tailles pour la plupart peu modernes et à faible productivité. En effet, malgré le potentiel de développement existant, les rendements des principales cultures sont restés faibles et les coûts de production élevés. A titre d'illustration, la Côte d'Ivoire enregistre un rendement moyen de riz de 1,5 T/ha, contre une moyenne des rendements de riz dans le monde est de 4,15 T/ha. Les rendements moyens de palmier à huile et du cacao représentent 50% de la moyenne mondiale. De telles performances ne sauraient permettre d'une part de couvrir les déficits alimentaires auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée et d'autre part d'être compétitif sur les marchés aussi bien intérieurs, qu'extérieurs.

Ce programme a ainsi pour objectif de transformer les exploitations familiales agricoles de subsistance en une agriculture de marché moderne, utilisant les facteurs de production de façon rationnelle.

**Un taux de croissance agricole moyen de 14,8% sera nécessaire pour la réalisation de l'OMD1 à l'horizon 2015.**

*Le coût estimatif du programme N°1 est de 276,012 milliards de FCFA.*

#### **5.1.2 Sous programmes (1)**

Il s'agira principalement de :

- i) Améliorer l'utilisation des intrants agricoles et vétérinaires ;
- ii) Promouvoir la mécanisation des exploitations agricoles et des petites unités de transformation des productions agricoles ;
- iii) Renforcer les services de conseil agricole, de recherche – développement et de formation ;
- iv) Améliorer la maîtrise de l'eau ;
- v) Gérer durablement les terres.

##### **5.1.2.1 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des intrants agricoles et vétérinaires**

#### **5.1.2.1.1 Objectif**

Quatre ans après les engagements des Ministres africains des finances à Abuja, en 2006, pour développer l'utilisation des engrais dans l'agriculture, le constat est sans équivoque : la Côte d'Ivoire n'utilise que 8 kg d'engrais par hectare contre 118 pour le monde, 17 kg pour l'Afrique et 6 pour l'Afrique subsaharienne. L'objectif fixé par le sommet d'Abuja en 2006 est de 50 kg d'ici à 2015 pour l'Afrique. Au niveau des semences, en particulier celles des vivriers, moins de 10% des superficies sont couvertes par du matériel végétal sélectionné (performant).

Il s'agit de mettre en œuvre des mécanismes en vue de rendre disponible les intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires) de qualité et en quantité suffisantes à des coûts rémunérateurs pour le producteur et accessibles pour l'utilisateur, afin d'accroître les rendements des productions.

Les taux visés sont de 50% des superficies de vivriers couvertes par du matériel végétal de qualité et 50 kg d'engrais à l'hectare à l'horizon 2015.

#### **5.1.2.1.2 Activités**

Les interventions consisteront à :

- i) Appuyer la production, la multiplication et à renforcer le contrôle de qualité et la diffusion des semences ;
- ii) Redynamiser les secteurs engrais et des produits phytosanitaires ;
- iii) Mettre en place des infrastructures de traitement, de conditionnement et de stockage des semences et plants ;
- iv) Améliorer la santé animale et l'hygiène publique vétérinaire ;
- v) Renforcer le système d'exonération fiscale et douanière.

*Le coût estimatif du sous programme est de 16,460 milliards de FCFA.*

### **5.1.2.2 Promotion de la mécanisation des exploitations agricoles et des petites unités de transformation des productions agricoles**

#### **5.1.2.2.1 Objectif**

L'amélioration des rendements et de la productivité agricole passent aussi par la mécanisation qui constituerait un motif de rajeunissement de la population paysanne et un espoir pour répondre au défi de la souveraineté alimentaire.

Il s'agit de promouvoir une mécanisation stratifiée, diversifiée (petite mécanisation, mécanisation intermédiaire et grande mécanisation), techniquement et financièrement maîtrisable par la majorité des producteurs et transformateurs agricoles.

#### **5.1.2.2.2 Activités**

Les principales interventions sont :

- i) Poursuivre la relance de la culture attelée ;
- ii) Développer un artisanat de service fabricant des pièces de culture attelée et de mécanisation ;
- iii) Développer des PME d'artisans prestataires de service ;
- iv) Développer un partenariat axé sur le développement agricole avec les centres de formation technique ;
- v) Faciliter l'émergence de PME de construction de matériels agricoles ;
- vi) Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.

*Le coût estimatif du sous programme est de 13,457 milliards de FCFA.*

### **5.1.2.3 Renforcement des services de conseil agricole, de recherche – développement et de formation**



#### **5.1.2.3.1 Objectif**

Le faible transfert de ressources au secteur agricole a engendré des contraintes majeures au développement des services agricoles. Ainsi, les missions de recherche et de vulgarisation agricole, essentielles pour accompagner le développement de l'activité agricole, ne sont plus suffisamment rendues aux exploitants.

L'objectif visé par ce sous programme est d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité du conseil agricole, des technologies à travers la recherche - développement et à toutes autres informations susceptibles d'améliorer la pratique des activités des exploitants agricoles.

#### **5.1.2.3.2 Activités**

Les principales activités qui seront menées sont :

- i) Appuyer la reconstitution du matériel génétique, notamment pour le coton et les plantes fourragères ;
- ii) Réhabiliter le potentiel génétique animal et végétal ;
- iii) Développer des programmes et projets de recherche développement ;
- iv) Appuyer la diffusion des innovations technologiques ;
- v) Redynamiser le dispositif national de conseil agricole ;
- vi) Former aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et autres métiers connexes.

*Le coût estimatif du sous programme est de 124,317 milliards de FCFA.*

### **5.1.2.4 Promotion de la maîtrise de l'eau**

#### **5.1.2.4.1 Objectif**

L'agriculture irriguée occupe encore une place secondaire dans l'agriculture ivoirienne, malgré l'existence de potentialités importantes constituées par les bas-fonds et plaines irrigables. On estime à 32 500 ha la superficie totale irriguée sur une superficie potentiellement irrigable évaluée à environ 180 000 ha, soit 18%.

Face aux changements climatiques, le développement durable de la production agricole passe par une amélioration de la maîtrise de l'eau à travers l'utilisation de technologies éprouvées de faible coût et adaptées aux conditions locales de production.

Ainsi l'objectif de ce sous programme est d'améliorer la disponibilité alimentaire par la réduction des risques climatiques sur les cultures vivrières et de garantir la régularité de la production.

#### **5.1.2.4.2 Activités**

Les principales activités qui devront être développées sont :

- i) Mettre en place un dispositif de gestion intégrée des ressources en eau ;
- ii) Aménager les terres pour les cultures intensives ;
- iii) Faciliter l'accès au petit matériel d'irrigation ;
- iv) Réaliser les aménagements hydro-agricoles ;
- v) Appuyer la maintenance des aménagements et des équipements d'irrigation.

*Le coût estimatif du sous programme est de 115,635 milliards de FCFA.*

### **5.1.2.5 Gestion durable des terres**

#### **5.1.2.5.1 Objectif**

L'activité agricole a des conséquences graves sur l'environnement, qui par rétroaction affectent la production agricole et partant le bien être des populations. La préservation du capital et facteur de production, qu'est la terre, constitue l'une des conditions essentielles du développement agricole durable. La caractérisation des sols contribuera à définir les grandes régions agro-écologiques et à réorienter les pratiques agricoles vers des sols adaptés aux types de culture. Elle sera accompagnée par un programme de maintien et de restauration de la fertilité des terres dégradées avec un recours soutenu à l'utilisation de la fumure organique et minérale et à la promotion de pratiques plus conservatrices de la fertilité des sols.

Cette sous-composante aura donc pour objectif de créer les conditions d'une exploitation efficiente de la ressource terre.

#### **5.1.2.5.2 Activités**

Les principales interventions consisteront à :

- i) Caractériser les aptitudes des sols ;
- ii) Analyser les coûts économiques et sociaux de la dégradation des terres et les bénéfices à escompter d'une gestion durable du foncier ;
- iii) Promouvoir les techniques d'amélioration de la fertilité et la conservation des sols
- iv) Actualiser la cartographie agricole.

*Le coût estimatif du sous-programme est de 6, 143 milliards de FCFA.*

**Tableau 1 : Présentation synthétique du plan de financement du programme 1**

SOUS PROGRAMMES	ACTIVITES	COÛTS (Millions de FCFA)								
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Ressources acquises	A Rechercher
1.1 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des intrants agricoles et vétérinaires	111. Appuyer la production, la multiplication et renforcer le contrôle de qualité et la diffusion des semences	75	653	653	653	653	653	3 341	-	3 341
	112. Redynamiser les secteurs engrais et des produits phytosanitaires	482	637	667	230	185	180	2 381	1 310	1 071
	113. Mettre en place des infrastructures de traitement, de conditionnement et de stockage des semences et plants	-	300	300	300	300	300	1 500	-	1 500
	114. Améliorer la santé animale et l'hygiène publique vétérinaire	-	3 794	1 341	1 341	1 341	1 341	9 158	-	9 158
	115. Renforcer le système d'exonération fiscale et douanière	-	30	30	15	5	-	80	-	80
<b>Total</b>		<b>557</b>	<b>5 414</b>	<b>2 991</b>	<b>2 539</b>	<b>2 484</b>	<b>2 474</b>	<b>16 460</b>	<b>1 310</b>	<b>15 150</b>
1.2 Promotion de la mécanisation des exploitations agricoles et des petites unités de transformation des productions agricoles	121. Poursuivre la relance de la culture attelée	2 200	1 400	1 000	-	-	-	4 600	2 200	2 400
	122. Développer un artisanat de service fabricant des pièces de culture attelée et de mécanisation	200	207	50	50	50	50	607	-	607
	123. Développer des PME d'artisans prestataires de service	2 250	2 250	725	725	625	625	7 200	-	7 200
	124. Développer un partenariat axé sur le développement agricole avec les centres de formation technique	-	50	50	50	-	-	150	-	150
	125. Faciliter l'émergence de PME de construction de matériels agricoles	-	50	50	50	-	-	150	-	150
	126. Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables	-	150	150	150	150	150	750	-	750
<b>Total</b>		<b>4 650</b>	<b>4 107</b>	<b>2 025</b>	<b>1 025</b>	<b>825</b>	<b>825</b>	<b>13 457</b>	<b>2 200</b>	<b>11 257</b>

1.3 Renforcement des services de conseil agricole, recherche – développement et formation	131. Appuyer à la reconstitution du matériel génétique notamment pour le coton et les plantes fourragères	1 271	1 271	1 271	1 271	-	-	5 083	2 620	2 463
	132. Réhabiliter le potentiel génétique animal et végétal	-	1 055	973	218	619	229	3 094	-	3 094
	133. Développer des programmes et projets de recherche développement	2 610	2 687	2 530	2 188	1 928	600	12 543	6 540	6 003
	134. Appuyer à la diffusion des innovations technologiques	4 879	7 184	7 784	7 130	2 000	1 000	29 977	10 280	19 697
	135. Redynamiser le dispositif national de conseil agricole	8 873	13 873	13 873	11 000	10 000	10 000	67 620	9 620	58 000
	136. Former aux métiers de l'agriculture, sylviculture, élevage et activités connexes	1 500	1 500	1 500	500	500	500	6 000	-	6 000
<b>Total</b>		<b>19 133</b>	<b>27 570</b>	<b>27 931</b>	<b>22 307</b>	<b>15 047</b>	<b>12 329</b>	<b>124 317</b>	<b>29 060</b>	<b>95 257</b>
1.4 Promotion de la maîtrise de l'eau	141. Aménager les terres pour les cultures intensives	4 064	19 267	16 110	15 140	15 140	15 140	84 861	109	84 752
	142. faciliter l'accès au petit matériel d'irrigation	300	300	300	300	300	300	1 800		1 800
	143. Réaliser les aménagements hydro-agricoles	3 347	3 347	12 836	8 844	-	-	28 374	27 306	1 068
	144. Appuyer la maintenance des aménagements et équipement d'irrigation	100	100	100	100	100	100	600	-	600
<b>Total</b>		<b>7 811</b>	<b>23 014</b>	<b>29 346</b>	<b>24 384</b>	<b>15 540</b>	<b>15 540</b>	<b>115 635</b>	<b>27 415</b>	<b>88 220</b>
1.5 Gestion durable des terres	151. caractériser les aptitudes des sols	-	272	162	199	162		795	-	795
	152. Analyser les coûts économiques et sociaux de la dégradation des terres et les bénéfices à escompter d'une gestion durable des terres et du foncier	-	100	100	-	-	-	200	-	200
	153. Promouvoir les techniques d'amélioration de la fertilité et la conservation des sols	-	61	1 416	1 338	1 159	1 024	4 998	-	4 998
	154. Actualiser la cartographie agricole	-	-	-	-	50	100	150	-	150
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>433</b>	<b>1 678</b>	<b>1 537</b>	<b>1 371</b>	<b>1 124</b>	<b>6 143</b>	<b>-</b>	<b>6 143</b>
<b>TOTAL 1</b>		<b>32 151</b>	<b>60 538</b>	<b>63 972</b>	<b>51 792</b>	<b>35 267</b>	<b>32 292</b>	<b>276 012</b>	<b>59 985</b>	<b>216 027</b>

## 5.2 Développement des filières

### 5.2.1 Objectifs et résultats attendus

La diversification des productions agricoles est un axe stratégique de la politique agricole, pour permettre un meilleur équilibre au niveau des exploitations et réduire la part prépondérante du binôme café cacao. Toutefois, en dehors de certaines filières d'exportation relativement bien structurées, la plupart des productions industrielles et alimentaires n'arrivent pas à satisfaire les marchés national, régional et international. Cela s'explique par les faiblesses en matière de productivité, ainsi que d'organisation des acteurs aux différents stades de production, transformation, stockage et mise en marché. Sur les marchés extérieurs, ces faiblesses se traduisent par l'érosion des parts de marché (ex : ananas) et des difficultés d'adaptation à l'évolution des préférences des consommateurs et de la mise en place de normes de plus en plus exigeantes.

L'objectif de ce programme est de mettre en place un cadre favorable à l'amélioration des performances des principales spéculations agricoles, afin d'atteindre **les taux moyens annuels de croissance de 6% pour les productions vivrières, 4,6% pour les productions industrielles et 7,4 % pour les ressources animales et halieutiques.**

### 5.2.2 Sous programmes (2)

Il s'agira principalement de :

- i) Renforcer l'environnement commercial des filières agricoles ;
- ii) Renforcer le potentiel de production des produits d'exportation ;
- iii) Redynamiser les productions alimentaires végétales, animales et halieutiques ;
- iv) Développer la transformation et la conservation des productions agricoles, animales et halieutiques ;

*Le coût estimatif du programme N°2 est de 116,566 milliards de FCFA.*

#### 5.2.2.1 Renforcement de l'environnement commercial des filières agricoles

##### 5.2.2.1.1 Objectif

Ce sous programme vise à mettre en place un environnement commercial favorable à travers la mise en place d'infrastructures structurants et la prise de mesures pour mieux organiser la commercialisation des productions agricoles et halieutiques.

##### 5.2.2.1.2 Activités

Les principales interventions sont :

- i) Mettre en place des infrastructures de stockage et de conservation adaptées aux produits agricoles et halieutiques ;
- ii) Développer les systèmes d'information de marchés et les observatoires ;
- iii) Soutenir l'organisation de la commercialisation primaire des produits agricoles ;
- iv) Réhabiliter/ouvrir/entretenir les pistes rurales ;
- v) Renforcer les capacités d'analyses qualité des laboratoires ;
- vi) Favoriser la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires au niveau régional ;
- vii) Renforcer les capacités du comité national du Codex Alimentarius.

*Le coût estimatif du sous programme est de 18,582 milliards de FCFA.*

#### 5.2.2.2 Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation

#### **5.2.2.2.1 Objectif**

Les filières industrielles ont permis un développement spectaculaire du secteur agricole ivoirien avec des positions importantes au niveau du marché mondial pour des produits comme le café, le cacao, l'huile de palme, le caoutchouc naturel, le coton, l'ananas, la banane et les conserves de thon. Il s'agit donc de permettre l'amélioration de ces performances pour contribuer efficacement à la croissance économique.

Par conséquent, ce sous programme vise l'amélioration de l'offre des produits agricoles et halieutiques de qualité pour le développement de l'agro-industrie et la conquête de parts de marché plus importantes dans le commerce régional et international.

#### **5.2.2.2.2 Activités**

Les interventions consisteront à :

- i) Faciliter l'accès au matériel végétal de qualité ;
- ii) Renouveler et intensifier les vergers ;
- iii) Renforcer le management du contrôle qualité et de certification dans les systèmes de productions agricoles, animales et halieutiques ;
- iv) Renforcer les capacités techniques des inspecteurs phytosanitaires et de la qualité, des agents d'encadrement et des producteurs en matière de norme de qualité de produits agricoles, animaux et halieutiques;
- v) Mettre en place un système de veille pour la protection des végétaux
- vi) Vulgariser le régime d'entreprises franches des produits halieutiques

*Le coût estimatif du sous programme est de 23,161 milliards de FCFA.*

### **5.2.2.3 Redynamisation des productions alimentaires végétales, animales et halieutiques**

#### **5.2.2.3.1 Objectif**

L'objectif de ce sous programme est de vaincre la faim et assurer de façon durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toutes les couches de la population à l'horizon 2015.

#### **5.2.2.3.2 Activités**

Les principales activités qui seront menées au niveau de ce sous programme sont :

- i) Relancer la production rizicole ;
- ii) Appuyer le développement de la production de maïs et de soja en adéquation avec les besoins de l'alimentation animale ;
- iii) Appuyer les productions vivrières, animales et halieutiques ;
- iv) Appuyer les productions maraîchères ;
- v) Réhabiliter et équiper les stations d'élevage.

*Le coût estimatif du sous programme est de 71,632 milliards de FCFA.*

### **5.2.2.4 Développement de la transformation et la conservation des productions agricoles, animales et halieutiques**

#### **5.2.2.4.1 Objectif**

La transformation industrielle des productions agricoles demeure insuffisante pour impulser une croissance économique forte, améliorer de façon substantielle la valeur ajoutée et absorber les productions locales. Les efforts de transformation des produits agricoles entrepris devront se

poursuivre et se renforcer en stimulant tous les niveaux de transformation (petite transformation familiale, artisanale et industrielle).

L'objectif du sous programme est d'améliorer la valorisation des productions agricoles et les marges bénéficiaires des producteurs.

#### **5.2.2.4.2 Activités**

Les interventions majeures sont :

- i) Favoriser la transformation dans les filières ;
- ii) Développer les technologies de transformation et de conservation du manioc, de la banane plantain et de l'igname ;
- iii) Vulgariser les technologies de transformation, de conditionnement et de conservation des produits périssables ;
- iv) Réhabiliter et équiper les unités de transformation primaire de produits animaux et d'origine animale.

*Le coût estimatif du sous programme est de 3,191 milliards de FCFA.*

**Tableau 2 : Présentation synthétique du plan de financement du programme 2**

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	ACTIVITES	COÛTS (Millions de FCFA)								Ressources acquises	A Rechercher
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL			
Programme 2 : Développement des filières	2.1 Renforcement de l'environnement commercial des filières agricoles	211. Mettre en place des infrastructures de stockage et de conservation adaptées aux produits agricoles et halieutiques	300	300	300	300	300	300	1 800	-	1 800	
		212. Développer les systèmes d'information de marchés et les observatoires	181	206	206	75	75	75	818	393	425	
		213. Soutenir l'organisation de la commercialisation primaire des produits agricoles		600	600	600	600	600	3 000	-	3 000	
		214. Réhabiliter et équiper les unités de transformation primaire de viande	-	500	500	500	-	-	1 500	-	1 500	
		215. Réhabiliter /ouvrir/entretenir les pistes rurales	-	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	-	10 000	
		216. Renforcer les capacités d'analyses qualité des laboratoires	-	350	75	75	75	75	650	-	650	
		217. Favoriser la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires au niveau du marché régional	50	50	50	50	50	50	300	-	300	
		218. Renforcer les capacités du comité national du Codex Alimentarius	93	83	87	83	83	83	514	-	514	
	<b>Total</b>		<b>624</b>	<b>4 089</b>	<b>3 818</b>	<b>3 683</b>	<b>3 183</b>	<b>3 183</b>	<b>18 582</b>	<b>393</b>	<b>18 189</b>	
	2.2 Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation	221. Faciliter l'accès au matériel végétal de qualité	5 453	5 453	2 753	-	-	-	13 659		13 659	
222. Renouveler et intensifier les vergers		-	1 803	1 803	1 803	1 803	-	7 212		7 212		
223. Renforcer le management du contrôle qualité et de certification dans les systèmes de productions agricoles, animales et halieutiques		300	300	300	120	110	230	1 360	-	1 360		



	224. Renforcer les capacités techniques des inspecteurs phytosanitaires et de la qualité, des agents d'encadrement et des producteurs en matière de norme de qualité de produits agricoles, animaux et halieutiques	200	372	87	87	92	92	930	-	930
	<b>Total</b>	<b>5 953</b>	<b>7 928</b>	<b>4 943</b>	<b>2 010</b>	<b>2 005</b>	<b>322</b>	<b>23 161</b>	<b>-</b>	<b>23 161</b>
2.3 Redynamisation des productions alimentaires végétales, animales et halieutiques	231. Relancer la production rizicole	18 000	18 000	3 000	3 000	3 000	3 000	48 000	6 508	41 492
	232. Appuyer le développement de la production de maïs et de soja en adéquation avec les besoins de l'alimentation animale	-	250	250	250	250	250	1 250	-	1 250
	233. Appuyer et diversifier les productions vivrières	320	2 750	3 000	3 000	3 000	2 314	14 384	1 179	13 205
	234. Appuyer les productions maraîchères	75	290	246	171	150	150	1 082	-	1 082
	235. Réhabiliter et équiper les stations d'élevage	-	4 245	849	549	724	549	6 916	-	6 916
	<b>Total</b>	<b>18 395</b>	<b>25 535</b>	<b>7 345</b>	<b>6 970</b>	<b>7 124</b>	<b>6 263</b>	<b>71 632</b>	<b>7 687</b>	<b>63 945</b>
2.4 Développement de la transformation et la conservation des productions agricoles, animales et halieutiques	241. Promouvoir la première transformation dans les filières agricoles	316	106	48	29	29	29	557	-	557
	242. Développer les technologies de transformation et de conservation du manioc, la banane plantain et l'igname	89	89	89	89	89	89	534	-	534
	233. Vulgariser les technologies de transformation, conditionnement et conservation des produits périssables	100	100	100	100	100	100	600	-	600
	234. Réhabiliter et équiper les unités de transformation primaire de viande	-	500	500	500	-	-	1 500	-	1 500
	<b>Total</b>	<b>505</b>	<b>795</b>	<b>737</b>	<b>718</b>	<b>218</b>	<b>218</b>	<b>3 191</b>	<b>-</b>	<b>3 191</b>
<b>TOTAL 2</b>		<b>25 477</b>	<b>38 347</b>	<b>16 843</b>	<b>13 381</b>	<b>12 530</b>	<b>9 986</b>	<b>116 566</b>	<b>8 080</b>	<b>108 486</b>

## **5.3 Amélioration de la gouvernance du secteur agricole**

### **5.3.1 Objectifs et résultats attendus**

Le développement de la production notamment l'incitation des opérateurs privés à investir dans l'agriculture nécessite que le cadre législatif et réglementaire soit incitatif. Ainsi, le renforcement de la gouvernance du secteur de l'agriculture a pour objectif d'améliorer l'efficacité des actions de l'Etat et des parties prenantes au développement de ce secteur.

### **5.3.2 Sous programmes (3)**

Il s'agira principalement de :

- i) Renforcer le cadre légal et réglementaire ;
- ii) Gérer la transhumance et les parcours ;
- iii) Promouvoir les métiers d'agriculteur, d'éleveur et de pêcheur ;
- iv) Mettre en œuvre la loi relative au domaine foncier rural ;
- v) Mettre en œuvre un mécanisme de financement dans le secteur agricole ;

*Le coût estimatif du programme N°3 est de 142,120 milliards de FCFA.*

#### **5.3.2.1 Renforcement du cadre légal et réglementaire**

##### **5.3.2.1.1 Objectif**

Le renforcement du cadre légal et réglementaire vise à créer un environnement juridique favorisant la conduite des activités agricoles dans un climat sécurisé.

##### **5.3.2.1.2 Activités**

Les principales interventions sont :

- i) Elaborer et adopter une loi d'orientation agricole ;
- ii) Renforcer le cadre légal et réglementaire des organisations (interprofessions) ;
- iii) Elaborer et adopter le code pastoral ;
- iv) Mettre en conformité les textes sur les intrants avec les textes communautaires ;
- v) Elaborer et adopter les lois sur les semences, les engrais et les produits phytosanitaires.

*Le coût estimatif du sous programme est de 1,325 milliards de FCFA.*

#### **5.3.2.2 Gestion de la transhumance et des parcours**

##### **5.3.2.2.1 Objectifs**

Le sous programme vise à (i) renforcer la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs ; (ii) gérer de façon rationnelle et durable les ressources agropastorales ; et (iii) renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de la transhumance en Côte d'Ivoire. Le principal résultat attendu est l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement pastoraux transfrontaliers, afin de maintenir la cohésion sociale intercommunautaire.

##### **5.3.2.2.2 Activités**

Les principales activités qui seront menées sont :

- i) Développer les aménagements transfrontaliers et le contrôle de la transhumance ;
- ii) Aménager des axes de transhumance ;

- iii) Sensibiliser et former les différents acteurs ;
- iv) Harmoniser les dispositions réglementaires et sanitaires ;
- v) Prévenir et gérer les conflits agriculteurs-éleveurs ;
- vi) Promouvoir l'association agriculture-élevage ;
- vii) Appuyer la production de fourrages et de semences fourragères ;
- viii) Réhabiliter et conserver le germoplasme ;
- ix) Réaliser une cartographie de l'espace pastoral ;
- x) Réhabiliter les barrages pastoraux et les retenues d'eau.

*Le coût estimatif du sous programme est de 11,494 milliards de FCFA.*

### **5.3.2.3 Promotion du métier d'agriculteur, d'éleveur et de pêcheur**

#### **5.3.2.3.1 Objectif**

Dans la dynamique de désengagement de l'Etat, l'atteinte des objectifs de la politique agricole repose pour une grande part sur les organisations professionnelles agricoles. Des organisations professionnelles fortes, autonomes et représentatives constituent des interlocuteurs efficaces pour les pouvoirs publics. Une faible représentativité des producteurs diminue leur implication dans la gestion de l'environnement économique et réglementaire des filières de production. L'objectif de ce sous programme est d'une part de renforcer le dialogue politique par la participation effective des producteurs aux prises de décisions et d'autre part d'améliorer la perception de l'agriculture à travers des modèles ayant valeur d'exemples.

#### **5.3.2.3.2 Activités**

Les interventions consisteront à :

- i) Recenser les producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et aquaculteurs) et les exploitations agricoles ;
- ii) Restructurer la chambre d'agriculture ;
- iii) Ré instituer la coupe nationale du progrès ;
- iv) Institutionnaliser le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales.

*Le coût estimatif du sous programme est de 3,96 milliards de FCFA.*

### **5.3.2.4 Mise en œuvre de la loi relative au domaine du foncier rural**

#### **5.3.2.4.1 Objectif**

La terre est le premier capital de l'agriculture. Toute incertitude la concernant est une source de risque tant pour l'exploitant familial que pour l'agro-business. La sécurisation foncière rurale sécurise les investissements. Ainsi dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, la mise en œuvre de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier rural permettra de renforcer les conditions de pérennisation de l'activité agricole.

L'objectif de ce sous programme est de sécuriser les investissements agricoles et de valoriser la terre comme source de revenu.

#### **5.3.2.4.2 Activités**

Les principales actions qui seront mises en œuvre sont :

- i) Réaliser des campagnes de vulgarisation (information et de sensibilisation) ;
- ii) Mettre en place le dispositif d'application de la loi ;
- iii) Mettre en place le cadastre rural ;

- iv) Délimiter les terroirs des villages ;
- v) Délivrer les certificats fonciers ;
- vi) Contractualiser les rapports Propriétaires fonciers - Exploitants agricoles ;
- vii) Soutenir l'application de la loi.

*Le coût estimatif du sous programme est de 8,841 milliards de FCFA.*

### **5.3.2.5 Mettre en place un mécanisme de financement durable et adapté dans le secteur agricole**

#### **5.3.2.5.1 Objectif**

Une large part du financement de l'exploitation agricole et des organisations paysannes devrait relever de services financiers marchands. Toutefois le faible niveau des demandes solvables des exploitations agricoles, du fait des systèmes de production soumis aux aléas climatiques et des revenus saisonniers des exploitants, limite les potentialités pour le financement. Ainsi le financement agricole est assuré de manière insuffisante au niveau des établissements financiers. Les institutions de micro-finance qui avait été envisagé comme solution au crédit agricole en milieu rural, se sont plutôt développé en milieu urbain et ont des taux d'intérêt très élevés.

L'objectif de ce sous programme est donc d'améliorer l'accessibilité du financement agricole aux acteurs des activités agricoles et de la petite transformation.

#### **5.3.2.5.2 Activités**

Les interventions consisteront à :

- i) Mettre en place des facilités pour supporter le taux d'intérêt du crédit agricole ;
- ii) Favoriser la création et le développement d'institutions de financement en milieu rural ;
- iii) Mettre en place un fonds de soutien au développement agricole et à la transformation ;
- iv) Développer un environnement favorable à la gestion, à la distribution et au recouvrement du crédit agricole.

*Le coût estimatif du sous programme est de 116,5 milliards de FCFA.*

**Tableau 3 : Présentation synthétique du plan de financement du programme 3**

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	ACTIVITES	COÛTS (Millions de FCFA)								Ressources acquises	A Rechercher
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL			
Programme 3 : Amélioration de la gouvernance du secteur agricole	3.1 Renforcement du cadre légal et réglementaire	311. Adoption d'une loi d'orientation agricole	261	114	66	-	-	-	441	-	441	
		312. Renforcement du cadre réglementaire des organisations (interprofession)	67	15	-	-	-	-	82	-	82	
		313. Elaborer et adopter le code pastoral	-	20	20	-	-	-	40	-	40	
		314. Mettre en conformité les textes sur les intrants et les produits phytosanitaires avec les textes communautaires	15	136	136	-	-	-	287	233	54	
		315. Elaborer et adopter les lois sur les semences, les engrais et les produits phytosanitaires	60	170	170	75	-	-	475	-	475	
	<b>Total</b>		<b>403</b>	<b>455</b>	<b>392</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 325</b>	<b>233</b>	<b>1 092</b>	
	3.2 Gestion de la transhumance et des parcours	321. Développer les aménagements transfrontaliers et le contrôle de la transhumance	-	120	120	120	120	120	600	-	600	
		322. Aménager des axes de transhumance	-	50	50	50	50		200	-	200	
		323. Sensibiliser et former les différents acteurs	-	111	111	111	111	110	554	-	554	
		324. Harmoniser les dispositions réglementaires et sanitaires	-	157	157	157	157	157	785	-	785	
		325. Promouvoir l'association agriculture-élevage	-	134	134	134	134	134	670	-	670	
		326. Prévenir et gérer les conflits agriculteurs-éleveurs	-	615	615	615	615	615	3 075	-	3 075	
		327. Appuyer la production de fourrage et de semences fourragères		435	435	435	435	435	2 175	-	2 175	
		328. réhabilitation et conservation du germoplasme	-	163	163	-	-	-	326	-	326	
		329. Réaliser une cartographie de l'espace pastoral	-	-	-	59	50	-	109	-	109	
		3210. Réhabiliter les barrages pastoraux et les retenues d'eau	-	600	600	600	600	600	3 000	-	3 000	
	<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>2 385</b>	<b>2 385</b>	<b>2 281</b>	<b>2 272</b>	<b>2 171</b>	<b>11 494</b>	<b>-</b>	<b>11 494</b>	

3.3 Promotion du métier de l'agriculteur, d'éleveur et de pêcheur	331. Recenser les producteurs et les exploitations agricoles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et aquaculteurs)	1 500	1 500	-	-	-	-	3 000	3 000	-
	332. Restructurer la chambre d'agriculture	-	280	-	-	-	-	280	280	-
	333. Ré instituer la coupe nationale du progrès	80	80	80	80	80	80	480	-	480
	334. Institutionnaliser le Salon de l'Agriculture	-	-	100			100	200	-	200
<b>Total</b>		<b>1 580</b>	<b>1 860</b>	<b>180</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>180</b>	<b>3 960</b>	<b>3 280</b>	<b>680</b>
3.4 Mise en œuvre de la loi relative au foncier rural	341. Réaliser des campagnes de communication	190	190	190	190	154	154	1 068	-	1 068
	342. Mettre en place le dispositif d'application de la loi	685	685	685	685	565	520	3 825	-	3 825
	343. Mettre en place le cadastre rural	30	30	30	30	30	30	180	-	180
	344. Délimiter les terroirs des villages	730	550	550	550	350	350	3 080	-	3 080
	345. Délivrer les certificats fonciers	52	52	52	52	65	65	338	-	338
	346. Contractualiser les rapports Propriétaires fonciers - exploitants agricoles	10	10	10	10	5	5	50	-	50
	347. Soutenir l'application de la loi	30	30	30	30	30	30	180	-	180
348. Suivre l'application de la loi	20	20	20	20	20	20	120	-	120	
<b>Total</b>		<b>1 747</b>	<b>1 567</b>	<b>1 567</b>	<b>1 567</b>	<b>1 219</b>	<b>1 174</b>	<b>8 841</b>	<b>-</b>	<b>8 841</b>
3.5 Mise en œuvre d'un mécanisme de financement dans le secteur agricole	351. Mettre en place des facilités pour supporter le taux d'intérêt du crédit agricole		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	-	25 000
	352. Favoriser la création et le développement d'institutions de financement en milieu rural		200	200	200	200	200	1 000	-	1 000
	353. Mettre en place un fonds de soutien au développement agricole et à la petite transformation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	90 000	-	90 000
	354. Développer un environnement favorable à la gestion, distribution et recouvrement du crédit agricole	-	100	100	100	100	100	500	-	500
<b>Total</b>		<b>15 000</b>	<b>20 300</b>	<b>20 300</b>	<b>20 300</b>	<b>20 300</b>	<b>20 300</b>	<b>116 500</b>	<b>-</b>	<b>116 500</b>
<b>TOTAL 3</b>		<b>18 730</b>	<b>26 567</b>	<b>24 824</b>	<b>24 303</b>	<b>23 871</b>	<b>23 825</b>	<b>142 120</b>	<b>3 513</b>	<b>138 607</b>

## **5.4 Renforcement des capacités des parties prenantes au développement du secteur agricole**

### **5.4.1 Objectifs et résultats attendus**

Le renforcement des capacités des parties prenantes se présente comme un programme structurant et générateur d'effets d'entraînement sur les objectifs relatifs au développement durable de la production agricole. En effet, les Organisations Professionnelles Agricoles et les services agricoles constituent des maillons importants d'acteurs sur lesquels repose la mise en œuvre de la politique agricole.

Le renforcement de capacité retenu dans le cadre de ce programme a donc pour objectif de mettre à la disposition du secteur des instruments pour l'atteinte des objectifs de croissance escomptés.

### **5.4.2 Sous programmes (4)**

Il s'agira principalement de :

- i) Structurer les filières et renforcer les capacités des Organisations Professionnelles Agricoles ;
- ii) Renforcer les statistiques agricoles et les systèmes d'information d'aide à la décision ;
- iii) Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des services de planification agricole et de suivi-évaluation ;
- iv) Renforcer la formation professionnelle et l'enseignement technique agricole ;
- v) Renforcer les capacités de l'administration agricole.

*Le coût estimatif du programme N°4 est de 28,408 milliards de FCFA.*

#### **5.4.2.1 Structuration des filières et renforcement des capacités des organisations**

##### **5.4.2.1.1 Objectif**

Les principaux partenaires de l'Etat pour le développement de l'agriculture sont les organisations professionnelles et le secteur privé.

Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA et OPEP) au sein des filières, sont des structures qui permettent aux agriculteurs de prendre en charge leurs intérêts collectifs et de participer efficacement au dialogue politique. Leur rôle dans le secteur agricole s'est accentué avec la libéralisation qui marque le retrait de l'Etat de la production et la commercialisation des produits agricoles. Les OPA et OPEP constituent un levier important pour la diffusion de l'information technique, économique et commerciale.

L'objectif de ce sous programme est de permettre l'émergence d'OPA et d'OPEP viables, afin de pleinement jouer leur rôle pour la croissance agricole.

##### **5.4.2.1.2 Activités**

Les principales activités à mener sont :

- i) Reformuler le dispositif organisationnel et fonctionnel des filières peu structurées ;
- ii) Renforcer les capacités techniques des OPA et des OPEP ;
- iii) Soutenir et accompagner la professionnalisation des OPA et des OPEP ;
- iv) Accompagner le développement des investissements collectifs productifs.

*Le coût estimatif du sous programme est de 8,708 milliards de FCFA.*

#### **5.4.2.2 Renforcement des statistiques agricoles et des systèmes d'information d'aide à la décision**

#### **5.4.2.2.1 Objectif**

Du fait de l'absence d'informations, les succès des politiques agricoles sont mal connus et les échecs sont souvent reproduits. En effet, un système d'information approprié et performant basé sur des statistiques fiables et disponibles est un élément majeur pour l'identification de stratégies et politiques agricoles cohérentes et adéquates pour répondre aux attentes des principaux acteurs.

Ce sous programme vise à renforcer les systèmes de collecte de statistiques et d'informations existants.

#### **5.4.2.2.2 Activités**

Les interventions consisteront à :

- i) Opérationnaliser le dispositif de suivi de la situation agricole, alimentaire et nutritionnelle ;
- ii) Mettre en place un dispositif permanent l'actualisation des statistiques agricoles ;
- iii) Réaliser le recensement national agricole 2012 ;

*Le coût estimatif du sous programme est de 9,22 milliards de FCFA.*

### **5.4.2.3 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines des services de planification agricole et de suivi-évaluation**

#### **5.4.2.3.1 Objectif**

Les ambitions de réduction de la pauvreté rurale exigent une amélioration du processus de définition et de mise en œuvre des politiques publiques notamment en matière agricole. La définition des mesures de politiques agricoles les mieux adaptées constitue un exercice difficile. Cependant, il existe des outils d'analyse des politiques agricoles, qui ont été utilisés avec satisfaction dans certains pays émergents. Il est judicieux que l'administration ivoirienne qui entend disposer de compétences en matière d'analyse de politiques agricoles s'approprie de tels outils.

L'objectif de ce sous programme est de renforcer les capacités des cadres du secteur public et du secteur privé dans la définition des mesures de politiques agricoles appropriées.

#### **5.4.2.3.2 Activités**

Les interventions consisteront à

- i) Renforcer les capacités des acteurs en matière d'outils pour l'élaboration des politiques agricoles ;
- ii) Apporter un appui logistique aux administrations ;
- iii) Mettre en place un dispositif de revue des politiques, stratégies et programmes de développement agricoles ;
- iv) Faire le suivi évaluation et l'audit des projets.

*Le coût estimatif du sous programme est de 1,295 milliards de FCFA.*

### **5.4.2.4 Renforcement de la formation professionnelle et de l'enseignement technique agricole**

#### **5.4.2.4.1 Objectif**

Les systèmes nationaux de formation agricole restent, dans leur globalité, largement inadaptés aux situations agraires et aux défis lancés aux agricultures. Le souci de mise en œuvre efficace des politiques agricoles et d'accompagnement des producteurs dans le développement de leurs activités, impose une réforme de la formation agricole.



Ce sous programme vise essentiellement la mise en place d'un système de formation agricole performant.

#### **5.4.2.4.2 Activités**

Il s'agira essentiellement de :

- i) Elaborer et adopter une stratégie nationale de formation professionnelle et d'enseignement technique agricole ;
- ii) Développer un dispositif de formation adapté au besoin des secteurs impliqués dans le développement agricole ;
- iii) Renforcer les écoles régionales d'agriculture.

*Le coût estimatif du sous programme est de 7,7 milliards de FCFA.*

#### **5.4.2.5 Renforcement des capacités de l'administration agricole**

##### **5.4.2.5.1 Objectif**

Ce sous programme vise à renforcer durablement les capacités humaines et opérationnelles de l'administration agricole afin d'assurer pleinement et efficacement ses fonctions.

##### **5.4.2.5.2 Activités**

Les interventions consisteront à :

- i) Développer une politique de valorisation des ressources humaines du secteur agricole ;
- ii) Renforcer les capacités techniques de l'administration agricole ;
- iii) Equiper les services de l'administration agricole ;
- iv) Développer des synergies d'actions avec les collectivités locales.

*Le coût estimatif du sous programme est de 1,485 milliards de FCFA.*

**Tableau 4** : Présentation synthétique du plan de financement du programme 4

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	ACTIVITES	COÛTS (Millions de FCFA)								
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Ressources acquises	A Rechercher
Programme 4 : Renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture	4.1 Structuration des filières et renforcement des capacités des organisations	411. Reformuler le dispositif organisationnel et fonctionnel des filières peu structurées	111	111	111	-	-	-	333	37	296
		412. Renforcer les capacités techniques des OPA et des OPEP	1 734	1 621	818	818	200	200	5 391		5 391
		413. Soutenir et accompagner la professionnalisation des OPA et des OPEP	264	264	264	264	264	264	1 584		1 584
		414. Accompagner le développement des investissements collectifs productifs	100	100	100	100	100	100	600		600
	<b>Total</b>		<b>2 259</b>	<b>2 246</b>	<b>1 443</b>	<b>1 332</b>	<b>714</b>	<b>714</b>	<b>8 708</b>	<b>37</b>	<b>8 671</b>
	4.2 Renforcement des statistiques agricoles et les systèmes d'information d'aide à la décision	421. Opérationnaliser le dispositif de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle	-	795	350	600	350	600	2 695	-	2 695
		422. Mettre en place un dispositif permanent l'actualisation des statistiques agricoles				75	75	75	225	-	225
		423. Réaliser le recensement national agricole 2012	-	300	6 000	-	-	-	6 300	-	6 300
	<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>1 095</b>	<b>6 350</b>	<b>675</b>	<b>425</b>	<b>675</b>	<b>9 220</b>	<b>-</b>	<b>9 220</b>
	4.3 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines des services de planification agricole et de suivi-évaluation	431. Renforcer les capacités des acteurs en matière d'outils pour l'élaboration des politiques agricoles	50	-	50	-	50	-	150	-	150
		432. Mettre en place un dispositif de revue des politiques, stratégies et programmes agricoles	60	60	60	60	60	60	360	-	360
		433. Faire le suivi évaluation et l'audit des programmes et projets	65	204	204	104	104	104	785	65	720
	<b>Total</b>		<b>175</b>	<b>264</b>	<b>314</b>	<b>164</b>	<b>214</b>	<b>164</b>	<b>1 295</b>	<b>65</b>	<b>1 230</b>
	4.4 Renforcer la formation professionnelle et l'enseignement technique agricole	441. Elaborer et adopter une stratégie nationale de formation professionnelle et enseignement technique agricole	-	200	200	-	-	-	400	-	400
		442. Développer un dispositif de formation adapté au besoin des secteurs impliqués dans le développement agricole	-	1 000	2 000	1 000	500	500	5 000	-	5 000
		443. Renforcer les écoles régionales d'agricultures	-	1 300	500	500	-	-	2 300	-	2 300
	<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>2 500</b>	<b>2 700</b>	<b>1 500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>7 700</b>	<b>-</b>	<b>7 700</b>

4.5 Renforcement des capacités de l'administration agricole	451. Développer une politique de valorisation des ressources humaines du secteur agricole	-	75	75					-	
	452. Renforcer les capacités techniques de l'administration agricole	-	30	30	30	30	30	<b>150</b>	-	<b>150</b>
	453. Equiper les services de l'administration agricole	-	300	211	274	250	-	<b>1 035</b>	-	<b>1 035</b>
	454. Développer des synergies d'actions avec les collectivités locales	50	50	50	50	50	50	<b>300</b>	-	
<b>Total</b>		<b>50</b>	<b>380</b>	<b>291</b>	<b>354</b>	<b>330</b>	<b>80</b>	<b>1 485</b>	-	<b>1 185</b>
<b>TOTAL 4</b>		<b>2 484</b>	<b>6 485</b>	<b>11 098</b>	<b>4 025</b>	<b>2 183</b>	<b>2 133</b>	<b>28 408</b>	<b>102</b>	<b>28 006</b>

## **5.5 Gestion durable des ressources halieutiques**

### **5.5.1 Objectifs et résultats attendus**

La régression des ressources naturelles résulte des conditions d'exploitation non conforme aux règles d'exploitation durable menaçant souvent le bien être social. Au niveau des ressources halieutiques, cela se traduit par une baisse de la production nationale qui couvre à peine 20% des besoins nationaux. Le déficit est comblé par l'importation de plus de 250.000 tonnes de produits de pêche. Ainsi, à l'horizon 2015, le taux moyen de croissance escompté pour l'atteinte des objectifs de l'OMD 1 est de 5,6% pour les produits de la pêche et de l'aquaculture.

Pour améliorer la production aquacole et équilibrer le niveau de consommation et créer les conditions d'une exploitation durable et non conflictuelle des ressources halieutiques, le programme gestion durable des ressources halieutiques vise à satisfaire les besoins nationaux tout en relevant le niveau des revenus des pêcheurs et aquaculteurs.

### **5.5.2 Sous programmes (5)**

Il s'agira principalement de :

- i) Développer la pêche maritime ;
- ii) Développer la pêche artisanale lagunaire et continentale ;
- iii) Développer l'aquaculture.

*Le coût estimatif du programme est de 38,889 milliards de FCFA.*

#### **5.5.2.1 Développement de la pêche maritime**

##### **5.5.2.1.1 Objectif**

Ce sous-programme vise à promouvoir le développement durable des ressources halieutiques par le renforcement de l'appui institutionnel en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches, le renforcement des capacités du secteur, l'augmentation rationnelle (pêche responsable) de la production et la promotion de l'industrie de transformation des ressources halieutiques.

##### **5.5.2.1.2 Activités**

Les principales activités qui seront menées sont :

- i) Mettre en place un plan de surveillance de la Zone Economique Exclusive ivoirienne ;
- ii) Renforcer les capacités opérationnelles des agents en matière de surveillance des eaux et de sauvetage des vies ;
- iii) Lutter contre la pêche illicite non déclarée non réglementée (INN) en mer ;
- iv) Améliorer les conditions de conservation, transformation et de commercialisation ;
- v) Construire, réhabiliter et équiper les débarcadères ;
- vi) Renforcer les capacités des pêcheurs artisans ;
- vii) Mettre en place un cadre législatif et réglementaire adapté ;
- viii) Renforcer les capacités techniques des acteurs du secteur post-capture en matière de conservation et fumage.

*Le coût estimatif du sous programme est de 12,887 milliards de FCFA.*

#### **5.5.2.2 Développement de la pêche artisanale lagunaire et continentale**

##### **5.5.2.2.1 Objectif**

L'objectif est de contribuer à combler en partie le déficit des productions halieutiques nationales et de réduire la pauvreté et la vulnérabilité des communautés de pêche.

Pour se faire, il importe de (i) rétablir le niveau de productivité des plans d'eau lagunaire et continentale ; (ii) améliorer les moyens d'existence des populations riveraines ; et (iv) réduire les pertes post-capture.

#### **5.5.2.2.2 Activités**

Les principales activités qui seront menées sont :

- i) Renforcer les capacités opérationnelles des agents en matière de surveillance des eaux et de sauvetage des vies ;
- ii) Lutter contre la pêche illicite non déclarée non réglementée (INN) dans les lagunes et les eaux continentales ;
- iii) Mettre en œuvre des plans de cogestion des plans d'eau lagunaires et continentaux ;
- iv) Equiper les artisans pêcheurs ;
- v) Faciliter l'accès au crédit ;
- vi) Organiser les acteurs ;
- vii) Mettre en place un cadre législatif et réglementaire adapté ;
- viii) Améliorer les conditions de conservation, de transformation et de commercialisation ;
- ix) Construire, réhabiliter et équiper les débarcadères ;
- x) Renforcer les capacités techniques des acteurs du secteur post-capture en matière de conservation et fumage ;
- xi) Renforcer les capacités des pêcheurs artisans.

*Le coût estimatif du sous programme est de 18 milliards de FCFA.*

### **5.5.2.3 Développement de l'aquaculture**

#### **5.5.2.3.1 Objectif**

L'objectif principal du sous programme est de contribuer au développement durable de l'aquaculture par l'augmentation de la production nationale de poisson pour la consommation locale et par conséquent accroître le revenu des aquaculteurs. Il s'agit de renforcer la politique de promotion de l'aquaculture et d'améliorer le rendement des fermes de 50 t/ha à 100 t/ha par (i) le soutien et le renforcement des structures de production existantes et la création de nouvelles structures; (ii) la mise à la disposition des aquaculteurs de matériel biologique performant et (iii) le renforcement de la coopération technique et scientifique en matière d'aquaculture entre la Côte d'Ivoire et les partenaires extérieurs.

#### **5.5.2.3.2 Activités**

Les principales activités qui seront menées sont :

- i) Renforcer les capacités de production d'alevins, de poissons marchands et de crustacés ;
- ii) Appuyer l'aquaculture privée, la vulgarisation des techniques aquacoles et la promotion de l'activité aquacole ;
- iii) Suivre la situation sanitaire des élevages ;
- iv) Développer et renforcer les circuits de commercialisation ;
- v) Appuyer la recherche – développement en aquaculture ;
- vi) Former les acteurs ;
- vii) Initier et promouvoir les fermes intégrées (rizipisciculture, etc.).

*Le coût estimatif du sous programme est de 8,012 milliards de FCFA.*

**Tableau 5** : Présentation synthétique du plan de financement du programme 5

Sous programme	Cout en million de F CFA							Mobilisé	Gap
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total		
1. Développement de la pêche maritime	0	690	3 638	3 505	3 153	1 891	<b>12 877</b>	0	<b>12 877</b>
2. Développement de la pêche artisanale lagunaire et continentale	0	5 514	3 662	3 671	3 070	2 082	<b>17 999</b>	0	<b>17 999</b>
3. Développement de l'aquaculture	0	2 497	1 612	1 616	1 344	943	<b>8 012</b>	<b>0</b>	<b>8 012</b>
<b>Total 5</b>	0	8701	8912	8792	7567	4916	<b>38 889</b>	0	<b>38 889</b>

## 5.6 Relance de la filière bois

### 5.6.1 Objectifs et résultats attendus

La mise en œuvre du programme vise à lutter contre la pauvreté par la participation active des populations au rétablissement du couvert forestier, à promouvoir l'emploi par le maintien de l'appareil de production et de transformation. En outre, ce programme permettra à la Côte d'Ivoire d'améliorer sa représentation extérieure par une meilleure exploitation du marché sous régional, par le respect des normes commerciales du marché international. Enfin, la réalisation de ce programme favorisera le maintien des conditions écologiques (sol, climat) indispensable au développement économique de la Côte d'Ivoire et constituera également une source de croissance économique pour le pays.

### 5.6.2 Sous programmes (6)

Les activités à réaliser ainsi que les cibles à atteindre pour les objectifs définis sont contenus dans six (6) sous-programmes. Elles devront se réaliser sur la période 2010-2015. Il s'agira principalement de :

- i) Restaurer et de gérer durablement les ressources forestières ;
- ii) Relancer la recherche forestière ;
- iii) Améliorer la gouvernance forestière ;
- iv) Gérer durablement la faune ;
- v) Redynamiser l'industrie du bois ;
- vi) Renforcer les capacités du secteur forestier.

*Le coût estimatif du programme est de 58,1851 milliards de FCFA.*

#### 5.6.2.1 Restauration et gestion durable des ressources forestières

##### 5.6.2.1.1 Objectif

La mise en œuvre de ce sous programme devrait apporter des bénéfices, notamment une meilleure protection des sols, la protection des nappes aquifères, la préservation des espaces boisés et la conservation de la diversité biologique, l'accroissement de la production de bois d'œuvre, la préservation des emplois du secteur et la lutte contre la pauvreté.

Ce sous programme vise donc à créer des emplois et pérenniser l'existant, promouvoir l'industrie forestière, assurer et maintenir une couverture forestière de 20% nécessaire à une agriculture compétitive.

##### 5.6.2.1.2 Activités

Les principales activités qui seront menées sont :

- i) Réaliser l'inventaire forestier national ;
- ii) Mettre en œuvre le Programme National de Reboisement à travers l'intensification des opérations de reboisement (résultat 3 du Programme National de Reboisement) ;
- iii) Mettre en œuvre un programme de sauvegarde et de gestion durable des forêts classées menacées de disparition ;
- iv) Mettre en œuvre un programme d'information, de sensibilisation, d'éducation, de communication des populations riveraines aux forêts classées ;
- v) Mettre en œuvre des microprojets au profit des populations riveraines des forêts classées ;
- vi) Valoriser les produits forestiers non ligneux ;
- vii) Réaliser des travaux d'aménagement dans les parcs nationaux et réserves (PNR) notamment, le parc national des Iles Ehotilé, le Parc National d'Azagny, la réserve de Lamto, la réserve de faune d'Abokouamékro, la réserve naturelle du Haut Bandama, le parc national du Mont Péko, le parc national du Mont Sangbé, la réserve du Mont Nimba ;

- viii) Mettre en place des microprojets au profit des populations riveraines des parcs nationaux et réserves ;
- ix) Actualiser le Programme de gestion des Parcs Nationaux et Réserves à travers l'évaluation du potentiel et l'élaboration d'un nouveau schéma de planification ;
- x) Mettre en œuvre un programme d'information, de sensibilisation, et d'éducation environnementale des populations riveraines des parcs nationaux et réserves ;
- xi) Mettre en œuvre la stratégie d'apurement des parcs nationaux et réserves ;
- xii) Elargir les aires protégées.

*Le coût estimatif du sous programme est de 46,614 milliards de FCFA.*

### **5.6.2.2 Relance de la recherche forestière**

#### **5.6.2.2.1 Objectif**

A partir de 1998, la restructuration de la recherche en Côte d'Ivoire n'a pas laissé de place à la recherche forestière telle qu'initialement assurée par le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT) puis, l'Institut des Forêts (IDEFOR/DFO). Ces structures ont fusionné pour aboutir à la création du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) essentiellement porté sur les productions végétales à cycle court et réduisant la recherche forestière à l'agroforesterie. Ce sous programme vise donc à :

- Poursuivre l'amélioration du matériel végétal des essences forestières ;
- Maîtriser la sylviculture des peuplements ;
- Améliorer la technologie du bois pour une meilleure valorisation de celui-ci ;
- Soutenir l'agroforesterie avec les différents itinéraires ;
- Apporter des réponses aux préoccupations de développement de l'élevage du gibier.

#### **5.6.2.2.2 Activités**

Les principales activités qui seront menées sont :

- i) Redynamiser le secteur de la recherche forestière ;
- ii) Développer des programmes et projets d'appui scientifique ;
- iii) Appuyer la diffusion d'innovations technologiques.

*Le coût estimatif du sous programme est de 2,007 milliards de FCFA.*

### **5.6.2.3 Amélioration de la gouvernance forestière**

#### **5.6.2.3.1 Objectif**

Ce sous programme vise à améliorer la transparence dans la gestion des activités forestières ; impliquer activement les parties prenantes à la mise en œuvre du programme forestier national et évaluer l'impact de ce sous programme sur le secteur forestier.

#### **5.6.2.3.2 Activités**

Les principales activités qui seront menées sont :

- i) Renforcer les capacités de production d'alevins, de poissons marchands et de crustacés ;
- ii) Mettre en place le dispositif de suivi évaluation ;
- iii) Mettre en place le système National de Traçabilité des produits forestiers ;
- iv) Renforcer, actualiser et vulgariser les normes de transformation du bois ;
- v) Faire l'audit technique de l'exploitation et de l'industrie forestières ;



- vi) Renforcer le système de statistique forestière ;
- vii) Réglementer la commercialisation des bois issus des plantations des collectivités et des particuliers.

*Le coût estimatif du sous programme est de 3,045 milliards de FCFA.*

#### **5.6.2.4 Gestion durable de la faune**

##### **5.6.2.4.1 Objectif**

Le gibier reste en Côte d'Ivoire l'une des principales sources de protéines animales des populations, notamment des populations rurales, dont il couvre environ 70% des besoins. Sa commercialisation permet en outre à ces populations d'améliorer leurs revenus. Mais la chasse reste une activité fermée depuis 1974. Aujourd'hui, des dispositions sont en cours en vue de la réouverture de la chasse. Ce sous programme vise à assurer une meilleure planification des activités cynégétiques ; assurer aux populations rurales un meilleur revenu agricole.

##### **5.6.2.4.2 Activités**

Les principales activités qui seront menées sont :

- i) Prendre des textes modifiant et complétant la loi portant protection de la faune et exercice de la chasse (fiscalité de la faune, permis de chasse, etc.) ;
- ii) Cartographier les zones cynégétiques ;
- iii) Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi des espèces menacées ;
- iv) Organiser les acteurs de la filière gibier ;
- v) Mettre en œuvre la phase I de la stratégie de gestion durable des éléphants.

*Le coût estimatif du sous programme est de 4,371 milliards de FCFA.*

#### **5.6.2.5 Redynamisation de l'industrie du bois**

##### **5.6.2.5.1 Objectif**

Le secteur de la transformation du bois reste l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois sur l'étendue du territoire.

En 2009 par exemple, la Côte d'Ivoire possédait 89 unités de première transformation du bois en activité, organisées en 117 ateliers de 1<sup>ère</sup> transformation, 54 de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> transformation. Ce sont plus de 400 000 emplois directs et indirects que la filière bois offrait avant la crise, dont plus de 15 000 dans le secteur industriel du bois, avec un capital social de 70 milliards de FCFA. Elle génère en moyenne 250 milliards de francs FCFA de chiffre d'affaires annuel et représente environ 2,5% du PIB.

Bien que l'industrialisation du bois soit des plus développées parmi les secteurs d'activité en Côte d'Ivoire, elle est fragilisée par son caractère extraverti. En effet, 90% des produits forestiers issus des usines de transformation de bois s'exportent sur le marché international et particulièrement européen.

En conséquence, la crise immobilière qui a engendré la crise économique mondiale, a eu un impact direct sur le secteur bois d'œuvre par la chute brutale des commandes, la réduction ou l'arrêt de la production et en corollaire, les licenciements massifs et le chômage.

Aujourd'hui, ce secteur est sinistré. La mise en œuvre de ce sous programme, aura un impact sur la lutte contre la pauvreté. Ce sous programme vise à moderniser l'outil de transformation ; valoriser le bois et ses sous produits et créer des emplois.

#### **5.6.2.5.2 Activités**

Les principales activités qui seront menées sont :

- i) Promouvoir la transformation plus poussée du bois ;
- ii) Moderniser et organiser l'artisanat des produits forestiers en Côte d'Ivoire ;
- iii) Promouvoir les bois locaux sur les marchés ivoirien, sous-régional et international ;
- iv) Moderniser et développer l'outil de transformation de l'industrie du bois ;
- v) Valoriser les sous produits de l'exploitation et de la transformation industrielle du bois.

*Le coût estimatif du sous programme est de 1,467 milliards de FCFA.*

#### **5.6.2.6 Renforcement des capacités du secteur forestier**

##### **5.6.2.6.1 Objectif**

La gestion des ressources forestières de la Côte d'Ivoire est généralement considérée comme étant du seul ressort du Gouvernement et, en particulier, du Ministère en charge des Eaux et Forêts.

En réalité, l'atteinte des objectifs de performance, en la matière, exige, pour le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, que les populations et les acteurs non gouvernementaux, assimilent et s'approprient ses missions et actions. Formés pour mieux agir, leur implication organisée et rationnelle, doit pouvoir contribuer efficacement à la mise en œuvre, sur le terrain, de la politique forestière.

Ce sous programme vise à sensibiliser et à éduquer l'ensemble des acteurs aux notions et pratiques de gestion durable des ressources forestières.

##### **5.6.2.6.2 Activités**

Les principales activités qui seront menées sont :

- i) Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme forestier national (gestion durable, traçabilité, certification ; en matière cynégétique)
- ii) Renforcer les capacités des institutions compétentes en gestion de projets et négociation ;
- iii) Rendre opérationnel les comités de lutte contre les feux de brousse ;
- iv) Rendre opérationnel les comités de surveillance et des commissions paysans forêts ;

*Le coût estimatif du sous programme est de 0,6404 milliards de FCFA.*

**Tableau 6** : Présentation synthétique du plan de financement du programme 6 (en millions de F CFA)

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	ACTIVITES	COÛTS (Millions de FCFA)									
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Ressources acquises	A Rechercher	
<b>6. Relance de la filière bois</b>	<b>61. Restauration et gestion durable des ressources forestières</b>	611. Réaliser l'inventaire forestier national ;		2 500	2 500					5 000	-	5 000
		612. Mettre en œuvre le Programme National de Reboisement à travers l'intensification des opérations de reboisements (Résultats 3 du programme)		3 101	840	505	505	505		5 455	-	5 455
		613. Mettre en œuvre un programme de sauvegarde et de gestion durable des forêts classées menacées de disparition		5 600	3 429	3 475	3 520	3 600		19 624	-	19 624
		614. Mettre en place des microprojets au profit des populations riveraines des forêts classées ;		100	60	100	130	190		580	-	580
		615. Mettre en œuvre un programme d'information, de sensibilisation, d'éducation, de communication des populations riveraines aux forêts classées		25	30	20	20	25		120	-	120
		616. Valoriser les produits forestiers non ligneux		100	87					187	-	187
		617. Réaliser les travaux d'aménagement dans les parcs nationaux et réserves (PNR) (Iles Ehotilés, Parc National d'Azagny , réserve de Lamto, la réserve de faune d'Aboukouamékro, la réserve du haut bandama, le parc national du Mont Péko, le parc national du Mont Sangbé, la réserve du Mont Nimba);		1 606	1 606	1 606	1 606	1 606		8 032	-	8 032
		618. Mettre en place des microprojets au profit des populations riveraines des parcs nationaux et réserves ;		803	803	803	803	803		4 016	-	4 016
		619. Actualiser le Programme de gestion des Parcs Nationaux et Réserves à travers l'évaluation du potentiel et l'élaboration d'un nouveau schéma de planification		136						136	-	136
		6110. Mettre en œuvre un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation environnementale des populations riveraines des parcs nationaux et réserves		187	187	187	187	187		935	-	935
		6111. Mettre en œuvre la stratégie d'apurement des parcs nationaux et réserves		540						540	-	540
		6112. Elargir les aires protégées		368	640	251	730					
		<b>Sous total 1</b>	<b>-</b>	<b>15 066</b>	<b>10 182</b>	<b>6 948</b>	<b>7 502</b>	<b>6 916</b>	<b>46 614</b>	<b>-</b>	<b>46 614</b>	

Relance de la filiale bois (suite)	62. Relance de la recherche forestière	621. Redynamiser le secteur de la recherche forestière ;		202	150	195	200	225	972	-	972
		622. Développer des programmes et projets d'appui scientifiques ;		185	95	105	105	115	605	-	605
		623. Appuyer la diffusion d'innovations technologiques		110	75	75	85	85	430	-	430
	<b>Sous total 2</b>		<b>-</b>	<b>497</b>	<b>320</b>	<b>375</b>	<b>390</b>	<b>425</b>	<b>2 007</b>	<b>-</b>	<b>2 007</b>
	63. Amélioration de la gouvernance forestière	631. Mettre en place le dispositif de suivi évaluation		477					477		477
		632. Mettre en place le système National de Traçabilité des produits forestiers		225					225		225
		633. Renforcer, actualiser et vulgariser les normes de transformation du bois		46	10	10	10	10	86		86
		634. Faire l'audit technique de l'exploitation et de l'industrie forestière		500	500				1 000		1 000
		635. Renforcer le système de statistique forestière	205	122	517	374			1 217	205	1 013
		636. Réglementer la commercialisation des bois issus des plantations des collectivités et des particuliers.		23	12	5			40		40
	<b>Sous total 3</b>		<b>205</b>	<b>1 392</b>	<b>1 039</b>	<b>389</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>3 045</b>	<b>205</b>	<b>2 840</b>
	64. Gestion durable de la faune	641. Prendre les textes modifiant et complétant la loi portant protection de la faune et exercice de la chasse		14					14	-	14
		642. Cartographier les zones cynégétiques ;		110	146	146			402	-	402
		643. Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi des espèces menacées		50	35	40	40	40	205	-	205
		644. Organiser les acteurs de la filière gibier ;		60	155				215	-	215
		645. Mettre en œuvre la phase 1 de la stratégie de gestion durable des éléphants.		1 759	1 168	608			3 535	-	3 535
	<b>Sous total 4</b>		<b>-</b>	<b>1 994</b>	<b>1 504</b>	<b>794</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>4 371</b>	<b>-</b>	<b>4 371</b>

Relance de la filière bois (suite)	65. Redynamisation de l'industrie du bois	651. Promouvoir la transformation plus poussée du bois		60	30	30	30	30	180	-	180	
		652. Moderniser et organiser l'artisanat des produits forestiers en Côte d'Ivoire		170					170	-	170	
		653. promouvoir les bois locaux sur les marchés ivoirien, sous-régional et international		59	10				69	-	69	
		654. Moderniser et développer l'outil de transformation de l'industrie du bois		200	200	200	200	200	1 000	-	1 000	
		655. Valoriser les sous produits de l'exploitation et de la transformation industrielle du bois		22	26				48	-	48	
	<b>Sous total 5</b>			-	511	266	230	230	230	1 467	-	1 467
	66. Renforcement des capacités du secteur forestier	661. Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme forestier national (gestion durable, traçabilité, certification ; en matière cynégétique)		45	55	20				120	-	120
		662. Renforcer les capacités des services publics compétents en gestion de projets et négociation		15	165					180	-	180
		663. Rendre opérationnel les comités de lutte contre les feux de brousse		40	30	30				100	-	100
		664. Rendre opérationnel les comités de surveillance et des commissions forêts		60	30	30	30	30		180	-	180
		665. Reformuler la formation initiale et continue des agents techniques des Eaux et Forêts		40							-	-
667. Promouvoir les métiers du bois (abattage, sciage, déroulage, tranchage, moulurage, etc).			28	8	8	8	8		60	-	60	
<b>Sous total 6</b>			-	228	288	88	38	38	640	-	640	
<b>TOTAL 6</b>				205	19 688	13 600	8 824	8 210	7 659	58 185	205	57 980

**ANNEXE 1 : - PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA 2010 - 2015)**

PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	COÛTS (Millions de FCFA)								
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Ressources acquises	A Rechercher
Programme 1 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles	1.1 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des intrants agricoles et vétérinaires	557	5 414	2 991	2 539	2 484	2 474	16 460	1 310	15 150
	1.2 Promotion de la mécanisation des exploitations agricoles et des petites unités de transformation des productions agricoles	4 650	4 107	2 025	1 025	825	825	13 457	2 200	11 257
	1.3 Renforcement des services de conseil agricole, recherche – développement et formation	19 133	27 570	27 931	22 307	15 047	12 329	124 317	29 060	95 257
	1.4 Promotion de la maîtrise de l'eau	7 811	23 014	29 346	24 384	15 540	15 540	115 635	27 415	88 220
	1.5 Gestion durable des terres	0	433	1678	1537	1371	1124	6143	0	6143
Programme 2 : Développement des filières	2.1 Renforcement de l'environnement commercial des filières agricoles	624	4 089	3 818	3 683	3 183	3 183	18 582	393	18 189
	2.2 Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation	5 953	7 928	4 943	2 010	2 005	322	23 161	-	23 161
	2.3 Redynamisation des productions alimentaires végétales, animales et halieutiques	18 395	25 535	7 345	6 970	7 124	6 263	71 632	7 687	63 945
	2.4 Développement de la transformation et la conservation des productions agricoles, animales et halieutiques	505	795	737	718	218	218	3 191	-	3 191

Programme 3 : Amélioration de la gouvernance du secteur agricole	3.1 Renforcement du cadre légal et réglementaire	403	455	392	75	-	-	1 325	233	1 092
	3.2 Gestion de la transhumance et des parcours	-	2 385	2 385	2 281	2 272	2 171	11 494	-	11 494
	3.3 Promotion du métier de l'agriculteur, d'éleveur et de pêcheur	1 580	1 860	180	80	80	180	3 960	3 280	680
	3.4 Mise en œuvre de la loi relative au foncier rural	1 747	1 567	1 567	1 567	1 219	1 174	8 841	-	8 841
	3.5 Mise en œuvre d'un mécanisme de financement dans le secteur agricole	15 000	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	116 500	-	116 500
Programme 4 : Renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture	4.1 Structuration des filières et renforcement des capacités des organisations	2 259	2 246	1 443	1 332	714	714	8 708	37	8 671
	4.2 Renforcement des statistiques agricoles et les systèmes d'information d'aide à la décision	-	1 095	6 350	675	425	675	9 220	-	9 220
	4.3 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines des services de planification agricole et de suivi-évaluation	175	264	314	164	214	164	1 295	65	1 230
	4.4 Renforcer la formation professionnelle et l'enseignement technique agricole	-	2 500	2 700	1 500	500	500	7 700	-	7 700
	4.5 Renforcement des capacités de l'administration agricole	50	380	291	354	330	80	1 485	0	1 185
Programme 5 : Gestion durable des ressources halieutiques	5.1 Développement de la pêche maritime	0	690	3 638	3 505	3 153	1 891	12 877	0	12 877
	5.2 Développement de la pêche artisanale lagunaire et continentale	0	5 514	3 662	3 671	3 070	2 082	17 999	0	17 999
	5.3 Développement de l'aquaculture	0	2 497	1 612	1 616	1 344	943	8 012	0	8 012

Programme 6 : Relance de la filière bois	6.1 Restauration et gestion durable des ressources forestières	-	15 066	10 182	6 948	7 502	6 916	46 614	-	46 614
	6.2 Relance de la recherche forestière	-	497	320	375	390	425	2 007	-	2 007
	6.3 Amélioration de la gouvernance forestière	205	1 392	1 039	389	10	10	3 045	205	2 840
	6.4 Gestion durable de la faune	-	1 994	1 504	794	40	40	4 371	-	4 371
	6.5 Redynamisation de l'industrie du bois	-	511	266	230	230	230	1 467	-	1 467
	6.6 Renforcement des capacités du secteur forestier	-	228	288	88	38	38	640	-	640
<b>TOTAL PROGRAMME</b>		<b>79 046</b>	<b>160 327</b>	<b>139 249</b>	<b>111 117</b>	<b>89 628</b>	<b>80 812</b>	<b>660 139</b>	<b>71 885</b>	<b>587 954</b>



